

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Mercredi 27 octobre 2021 – numéro 76 Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Attentats et indemnisation : les avocats européens poussés à faire preuve de créativité

C'est assez rare pour être souligné : notre système français en matière de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme fait des envieux. Depuis 1986, au nom de la solidarité nationale, le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme (FGTI) et d'autres infractions, abondé par la « taxe attentat », est chargé de la réparation intégrale du préjudice subi par toute personne lors d'un attentat sur le sol français, ou par nos ressortissants à l'étranger. Le système est bien huilé : après obtention des justificatifs nécessaires, une provision est versée dans un délai d'un mois pour faire face aux dépenses urgentes, puis l'organisme dispose de trois mois pour formuler une offre d'indemnisation définitive. En cas de désaccord, la victime peut saisir le tribunal judiciaire. Il va sans dire que le FGTI a été fortement sollicité à la suite de la vague d'attaques qui a frappé la France et l'Europe ces dernières années. En particulier, 2 605 victimes directes et indirectes des attentats du 13 novembre ont fait l'objet d'une prise en charge financière. Pour une majorité d'entre elles, l'indemnisation est aujourd'hui terminée. Mais d'autres rencontrent, encore aujourd'hui, des différends avec l'organisme, ou gardent des souvenirs douloureux de cette étape. Lors du « procès du siècle » qui se tient

actuellement à Paris, le volet de l'indemnisation est souvent en toile de fond. Pour certaines parties civiles, ce processus est un second traumatisme. Celles qui n'ont pas été blessées physiquement ont l'impression de devoir redoubler de preuves. Elles dénoncent des expertises psychologiques « compliquées » et des experts pas toujours « bienveillants », comme le rapporte un article de *France Info*. Par ailleurs, alors qu'elles doivent « démontrer les conséquences économiques des attentats sur leur vie », elles se heurtent à l'austérité d'un organisme procédurier : « le Fonds (...) va chercher dans notre vie d'avant les attentats, dans notre enfance, dans nos relations familiales (...) pour minimiser l'impact de l'attentat et le dédommagement financier », déplore une victime. Au FGTI, on reconnaît que l'indemnisation ne sera « jamais à la hauteur des souffrances endurées », mais l'on défend une « approche au cas par cas ». Si l'organisme est loin de faire l'unanimité aux yeux de ses bénéficiaires, il a toutefois reconnu, en avril dernier, le « préjudice d'angoisse » réclamé par de nombreux avocats et associations. Un petit pas pour le Fonds, un grand pas pour les victimes du terrorisme.

Bérengère Margaritelli

Secret professionnel des avocats : « un compromis totalement inacceptable » pour le CNB - p.8



Sport et mondialisation : y a-t-il trop de joueurs américains dans le basket européen ? - p.12



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10
Télécopie : 01 47 03 99 00
E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Attentats et indemnisation : les avocats européens poussés à faire preuve de créativité

Le 27 septembre dernier, la Maison du Barreau parisienne était le théâtre du congrès de la Fédération des barreaux d'Europe (FBE), sous la houlette de sa présidente Dominique Attias. Si les avocats se revendiquent aux avant-postes de l'accès au droit et à la justice, la table ronde sur la défense des victimes d'attentats a démontré leur rôle crucial pour pallier les failles des systèmes d'indemnisation européens.

A lors que l'Europe a été la cible de plusieurs attentats islamistes retentissants ces dernières années, ce sont des milliers de victimes qui ont dû être indemnisées pour leur préjudice physique, moral ou encore économique. Cependant, face à des systèmes d'indemnisation pas toujours adaptés, les avocats doivent parfois composer. Une expérience sur laquelle revient Nicolas Estienne, avocat au barreau de Bruxelles. Invité lors d'une table ronde dédiée à la défense des victimes d'attentats, au Congrès de la FBE, le 27 septembre dernier, il rappelle que la Belgique est une « jeune élève en matière de terrorisme ». Mais si l'histoire du pays compte peu d'attentats, les attaques qui se sont produites le 22 mars 2016 sur son sol lui « ont fait prendre conscience d'un phénomène du terrorisme » et de ses répercussions sur le plan pénal et sur le plan civil. Les avocats des victimes, eux, se sont sentis démunis.

EN BELGIQUE, LE « BRICOLAGE » DES AVOCATS

« On s'est retrouvés à se dire : que va-t-on faire pour les victimes ? Car il n'y avait aucun régime, aucune réglementation spécifique », rapporte Nicolas Estienne. Le seul système en place était alors celui de l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence. Financé par l'État, il ne permettait pas la réparation intégrale des préjudices corporels, étant plafonné, à l'époque, à 62 000 euros (avant de passer à 125 000 euros maximum depuis la



Carlos Villacorta Salís, Patrick Maguire, Nicolas Estienne, Aude Rimailho et Frédéric Bibal

modification de la loi en mai 2016). « Sauf que lorsqu'une victime est amputée d'une jambe après une explosion, 62 000 euros, ça ne paie même pas la prothèse qui va lui permettre de retrouver un minimum d'autonomie », pointe Nicolas Estienne. Ce dernier témoigne : « On a dû réfléchir sur la base de régimes existants, de législations éparses qui n'ont pas comme vocation première de régir de manière spécifique l'indemnisation des victimes du terrorisme. »

Pour l'attentat à l'aéroport de Zaventem, l'avocat et ses confrères ont ainsi invoqué la loi du 30 juillet 1979, qui crée une responsabilité civile objective – c'est-à-dire sans faute – de l'exploitant d'un lieu ouvert au public, en cas d'incendie ou d'explosion. « Normalement, l'idée est bien évidemment d'indemniser une explosion de gaz... pas du tout une double explosion perpétrée par des kamikazes ! Mais il n'y a pas eu de discussion sur ce point, puisque, dans

les faits, il y a bien eu une explosion, et l'aéroport a admis qu'il devait indemniser les victimes, directes comme indirectes », raconte-t-il.

Quant à l'attentat qui a eu lieu dans le métro (Maelbeek), les avocats ont cette fois eu l'idée de faire jouer l'assurance RC automobile obligatoire, laquelle prévoit un régime d'indemnisation automatique des « usagers faibles » (piétons, cyclistes, passagers de véhicules...) en cas d'accident de la circulation entraînant des lésions profondes. Nicolas Estienne explique : « Quand l'explosion s'est produite à l'intérieur de la voie du métro, celui-ci circulait : c'est donc un accident de la circulation, qui a fait plusieurs victimes, puisque des passagers ont été blessés, d'autres sont décédés. L'assureur de la Stib (la compagnie de transport) a ainsi été avisé d'indemniser de manière intégrale les victimes directes et indirectes. »

LES ASSUREURS BELGES EN PREMIÈRE LIGNE...
À DÉFAUT DE L'ÉTAT

Nicolas Estienne porte un regard critique sur ces « bricolages ». Il déplore que l'assurance privée intervienne « en première ligne », alors que dans la plupart des pays, c'est l'État qui indemnise d'abord les victimes du terrorisme, sans le soutien des compagnies d'assurances. Un fonctionnement qui fait l'objet d'une « grande incompréhension » de la part des victimes, lance-t-il : puisque le terrorisme est une attaque contre les valeurs démocratiques, contre l'État, c'est ce dernier qui devrait jouer un rôle majeur dans la réparation du préjudice subi.

Par ailleurs, l'avocat ne manque pas de dénoncer les « lacunes » du système belge : « Certes, en l'occurrence, on a pu trouver des lois qui s'appliquaient, mais si l'attaque à l'aéroport avait pris la forme de tirs d'armes automatiques, il n'y aurait pas eu d'explosion, et la loi n'aurait pas pu s'appliquer. On est passés entre les gouttes, mais c'est là que le système montre ses faiblesses. Et pourtant, aujourd'hui encore, il n'y a pas de droit à indemnisation pour les victimes de terrorisme consacré en droit belge. »

Pour prouver à quel point la législation en vigueur est complexe – « Nous, les Belges, on aime bien faire compliqué quand on peut faire simple », se moque l'avocat –, Nicolas Estienne ajoute qu'une autre donnée a dû entrer en considération : en effet, de nombreuses victimes de ces deux attentats étaient sur le chemin du travail. Or, l'indemnisation des personnes victimes d'accidents du travail ou sur le chemin du travail se trouve là encore aux mains des assureurs privés. « Des victimes ont donc dû pour partie solliciter leur indemnisation auprès d'un assureur pour l'aspect "accident du travail", et pour partie s'adresser à l'assureur de la station de métro ou de l'aéroport », détaille-t-il. L'avocat fustige un « parcours du combattant », puisqu'à la pluralité des débiteurs, s'est

ajoutée une pluralité d'examen. En effet, chaque assureur a dû faire examiner la victime par son médecin conseil, avant d'organiser des expertises contradictoires. Aux dires de Nicolas Estienne, c'est un « phénomène de reviviscence perpétuel infernal pour les victimes ».

VERS UN FONDS D'INDEMNISATION UNIQUE ?

« Pour corser le tout, l'État, qui était bien content de voir que les assureurs se chargeaient de tout, s'est mis à culpabiliser » et a adopté en 2017 une loi prévoyant le bénéfice, pour les victimes directes présentant au minimum 10 % d'invalidité, d'une pension de dédommagement versée par l'État¹. Puisque ses effets sont rétroactifs au 22 mars 2016, « les victimes ont dû, une fois de plus, subir de nouvelles expertises », regrette Nicolas Estienne.

L'avocat reconnaît toutefois une « avancée » : « L'État a compris qu'il fallait mettre la main au portefeuille pour aider les victimes ». Dans cette lignée, depuis le 3 février 2019, une loi (aux effets là encore rétroactifs pour les victimes des attentats du 22 mars 2016) prévoit, pour chaque victime directe ou indirecte, une enveloppe de 12 000 euros – indépendante de l'éventuelle protection juridique – afin de financer l'intervention d'un avocat. Une amélioration évidente, estime Nicolas Estienne, qui aurait cependant espéré un montant plus important.

L'avocat insiste : des progrès restent à faire. Point positif, après les attentats du 22 mars, une commission d'enquête parlementaire s'est penchée notamment sur cette problématique. Parmi ses recommandations, le groupe a suggéré de créer une voie d'indemnisation unique et un système « à la française » où la victime n'aurait qu'un seul interlocuteur, « et un droit inconditionnel à être indemnisée par un fonds d'indemnisation, quel que soit le

VIE DU DROIT

Attentats et indemnisation : les avocats européens poussés à faire preuve de créativité 2
Élisabeth Guigou remet au garde des Sceaux son rapport sur la présomption d'innocence 7
Secret professionnel des avocats : « un compromis totalement inacceptable » pour le CNB 8

AGENDA

4

EMPREINTES D'HISTOIRE

Pourquoi y a-t-il autant de girouettes colorées dans l'isthme de Courlande ? 10

TRIBUNE

Sport et mondialisation : y a-t-il trop de joueurs américains dans le basket européen ? 12

ÎLE-DE-FRANCE

Le musée à ciel ouvert du quartier La Défense s'enrichit de nouvelles œuvres d'art 15
La ville de Maisons-Laffitte souhaite racheter son hippodrome 15
Lancement des Assises de la jeunesse à Saint-Denis, un projet de réaménagement du centre-ville 16

ANNONCES LÉGALES

17

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS
8, rue Saint-Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 0622 1 83461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : bihebdomadaire (mercredi/samedi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi

Vente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel papier : 99 €
Abonnement annuel numérique : 55 €



COPYRIGHT 2021
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

1) Cette loi du 18 juillet 2017 prévoit aussi un statut de solidarité nationale ainsi que le remboursement des soins médicaux à la suite d'actes terroristes, ndlr.

Agenda



JOURNAL OF REGULATION & COMPLIANCE ET CENTRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE ET EN DROIT DE PARIS II

Effectivité de la Compliance et Compétitivité
Internationale

4 novembre 2021

en distanciel, ou Salle des conseils
12, Place du Panthéon, 75005 Paris

anouk.leguillou@mafr.fr

thejournalofregulation.com

2021-4271

ACE-PARIS

Secrets, confidences et transparence

10 novembre 2021

Auditorium de la Maison du Barreau de Paris
2, rue de Harlay 75001 Paris

lnkd.in/d/jWgD-t

2021-4275

LE CERCLE

Déjeuner-débat avec Michel Barnier

17 novembre 2021

Cercle de l'union interalliée

33, rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris

Renseignements : Danielle Monteaux

danielle.monteaux@wanadoo.fr

2021-4274

CONFÉDÉRATION NATIONALE DES AVOCATS

Les 100 ans de la CNA :

Un atout pour l'avenir des Avocats !

18 novembre 2021

Maison du Barreau

2, rue de Harlay 75001 Paris

Renseignements : 01 56 81 16 19

cna@cna-avocats.fr

cna-avocats.fr

2021-4272

INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES

Procédures collectives, sûretés et rôle du notaire

18 novembre 2021

En distanciel ou Espaces Diderot

10, rue traversière 75012 Paris

contact@infno.fr

www.infno.fr

2021-4276

||||| Vie du droit

modus operandi des terroristes ». Si la crise sanitaire avait ralenti les travaux dans ce sens, « *toutefois, le gouvernement semble vouloir remettre à l'agenda cette création d'un fonds d'indemnisation* », se réjouit l'avocat.

LE CAS DE LA VOITURE-BÉLIER

CHEZ LES ANGLAIS

Outre-Manche aussi, la législation a évolué ces dernières années. Mais pour Patrick Maguire, partner chez HCC Solicitors, à Londres, les quelques initiatives en la matière ont abouti à des inégalités. Il explique que dans les mois qui ont suivi l'attaque au camion-bélier survenue à Nice en juillet 2016, de nouvelles règles ont été envisagées, afin d'établir qu'en cas de véhicule (loué et assuré) utilisé pour une attaque terroriste, désormais, ce serait à l'assureur d'indemniser intégralement les victimes, que ce soit pour les dommages physiques et moraux, mais aussi les pertes de revenus, de retraites, etc. Trois semaines après leur entrée en vigueur, une voiture fauchait plusieurs passants sur le pont de Westminster, le 22 mars 2017, avant que le terroriste ne s'encastre dans une grille devant le Parlement et ne sorte du véhicule pour poignarder un policier. À peine trois mois plus tard, de nouveau, une série d'attaques terroristes sévissait à Londres, le 3 juin 2017. D'abord, par l'utilisation d'un véhicule-bélier pour renverser plusieurs passants à proximité du London Bridge, puis par une attaque au couteau à Borough Market.

Les victimes des attaques perpétrées à l'aide de voitures ont donc dû se retourner contre les assureurs des loueurs². Or, Patrick Maguire soutient que les assurances automobiles ne sont absolument pas prévues à l'origine pour cela. Par ailleurs, symboliquement, ce système n'envoie pas le bon message, considère-t-il : « *Si vous êtes percuté par un véhicule lors d'une attaque terroriste, on considère donc que c'est exactement la même chose que si vous étiez heurté par n'importe quelle voiture dans un accident.* »

UN SYSTÈME « À DEUX VITESSES »

OUTRE-MANCHE

S'il admet que cette modification a malgré tout permis que des victimes soient mieux indemnisées, l'homme condamne un « *système à deux vitesses* ». Patrick Maguire a lui-même été l'avocat de l'une des victimes de l'attentat du 3 juin : il explique que pour les personnes blessées par arme blanche, c'est un autre mécanisme qui est intervenu. Dans ce cadre-là, l'autorité gouvernementale a débloqué une indemnité forfaitaire. « *Mais les victimes n'ont eu droit qu'à cette indemnité, plafonnée, et ne couvrant pas les pertes de revenus, alors que celles du véhicule-bélier ont reçu une indemnisation totale.* » En résumé : même attentat, blessures et préjudices similaires, mais réparation différente. Patrick Maguire a donc fait une demande de compensation, et son client a reçu une indemnité de 2 500 livres : « *injuste* », selon lui.

L'inégalité de traitement se répercute également sur les avocats, qui ne sont pas payés de la même façon selon qu'ils représentent des victimes de véhicules ou non. Par ailleurs, dans ce dernier cas, les victimes ou leurs familles doivent participer au financement des frais de représentation. « *Il n'existe pas vraiment d'aide juridictionnelle sur ces attentats. C'est inquiétant, d'autant plus quand on voit que l'État était représenté par une armée d'avocats pour défendre ses intérêts* », lance Patrick Maguire, qui ajoute : « *Il a fallu recourir parfois au civil pour obtenir des dommages et intérêts pour couvrir nos frais.* »

NOTRE FGTI, JALOUSÉ À L'ÉTRANGER,

CRITIQUÉ EN FRANCE

Au vu de la complexité des systèmes belge et britannique, la France ferait presque – pour une fois – office de modèle. « *Votre FGTI, on vous le jalouse !* », commente Nicolas Estienne.

2) Depuis le 1er janvier 2019 toutefois, toute entreprise dont le véhicule aurait été utilisé dans une telle attaque peut, en cas de réclamations, adresser celles-ci au MIB, l'organisme d'indemnisation britannique, ndr.

En effet, depuis 1986, les victimes d'actes de terrorisme en France, quelle que soit leur nationalité (ou les victimes françaises à l'étranger) peuvent être indemnisées par un seul et même organisme, au nom de la solidarité nationale : le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions. Le rapport d'activité 2019-2020 dénombrait ainsi 68 863 demandes d'indemnisation (dont 442 demandes de la part de victimes du terrorisme), et 444,9 millions d'euros d'indemnités versés aux victimes, dont 50,8 millions aux victimes de terrorisme.

Cependant, le système français est loin de faire l'unanimité. Avocats et victimes – entre autres – lui reprochent régulièrement de fonctionner sur la base d'une nomenclature, et, à ce titre, jugent que certains postes de préjudices sont trop faiblement rémunérés compte tenu de leur nature. Lors de la table ronde, Nicolas Estienne, bien qu'admiratif, avoue que le dispositif n'est « *pas parfait* ». L'avocat belge ajoute que selon une récente décision de la cour d'appel de Paris, les ayants droit des personnes blessées ne peuvent pas prétendre à indemnisation. « *Le conjoint d'une victime directe gravement blessée, amputée, qui voit donc sa vie de couple bouleversée, n'a ainsi pas droit à indemnisation* », illustre-t-il. Avocat au barreau de Paris, Frédéric Bibal ajoute qu'il existe, sur le sujet, divergence entre chambres au sein de la juridiction. « *Mais les avocats ont déjà été réunis, et l'on prévoit de saisir la Cour de cassation par une procédure rapide – une demande d'avis –, pour réagir immédiatement devant cette jurisprudence, et que l'on obtienne une décision si possible avant la fin du procès des attentats du 13 Novembre.* » Procès lors duquel, depuis plusieurs semaines, nombreuses sont, par ailleurs, les victimes – principalement indirectes – à pointer du doigt l'organisme. Celui-ci aurait, selon elles, tendance à « *minimiser* » l'impact psychologique des attaques, comme le rapporte notamment un article de *France Info* du 17 octobre.



D.R.

LE « PROCÈS DU SIÈCLE » MET AU DÉFI LES ACTEURS DU JUDICIAIRE

Impossible de parler d'attentats sans évoquer justement ce procès historique qui se déroule à Paris depuis le 8 septembre, et qui a poussé la justice et ses acteurs à innover.

Aude Rimailho, avocate au barreau de Paris, rappelle que les huit attaques coordonnées, le 13 novembre 2015, ont fait de nombreuses victimes : « *131 personnes décédées, plus de 400 personnes blessées physiquement et des milliers de personnes blessées psychologiquement* ».

L'enquête, exceptionnelle par son ampleur, s'est avérée « *inédite pour les juges d'instruction et tous les intervenants qui ont eu à travailler sur ce dossier* ». Cette phase a notamment réuni six juges d'instruction en France et un en Belgique. « *Les instructions étaient menées conjointement, les procès-verbaux faisaient l'aller-retour entre la France et la Belgique, mais aussi les Pays-Bas à un moment donné. L'instruction est même allée au-delà des limites de l'Europe, puisqu'il y avait des ramifications jusqu'en Syrie, au Maroc et au Pakistan* », raconte Aude Rimailho.

Les chiffres du « procès du siècle », quant à eux, donnent le vertige : 20 accusés dont 14

présents, plus de 300 avocats, près de 2 000 parties civiles... « *Cela dépasse tout ce qu'on a pu connaître jusqu'à présent* », affirme l'avocate.

Au total, le procès doit durer neuf mois, à raison de quatre jours par semaine et de huit heures d'audience par jour – à ce terme, certains accusés devront être « rendus » à la Belgique qui doit les juger en septembre prochain. Il se déroule au sein d'une cour d'assises spéciale, composée uniquement de magistrats professionnels, au nombre de cinq : quatre assesseurs et un président (et quatre assesseurs suppléants au besoin). La salle d'audience, spécialement érigée pour l'occasion au sein du palais de justice³, compte 550 places. Seuls les acteurs du procès peuvent y entrer. Le public, lui, est accueilli dans des salles de retransmission. Dans chacune d'elles, des psychologues veillent au bon déroulement des audiences, « *tant ces semaines réveillent des souvenirs douloureux pour certaines parties civiles, même difficilement soutenables pour leurs avocats* », assure Aude Rimailho. Le procès est aussi inédit dans son enregistrement, puisque filmé pour l'Histoire. Des caméras sont présentes dans toute la salle d'audience pour capter des plans fixes, images qui seront accessibles au

3) Et qui sera entièrement démontée à l'issue du procès des attentats de Nice, qu'elle doit également accueillir bientôt.

public dans 50 ans. Par ailleurs, une web radio avec un différé d'une heure permet aux parties civiles qui ne peuvent se déplacer chaque jour de suivre ce procès quotidiennement. « *Même si certaines sont frustrées de ne pas avoir l'image, c'est un outil très important pour elles* », signale Aude Rimailho.

AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS, LES ROBES NOIRES INNOVENT

L'avocate le martèle : lors de ce procès, le mot-clef est « adaptation ». « *Il faut s'organiser, gérer nos temps de parole. En France, les parties civiles sont censées prendre la parole en premier dans les tours de question, mais ici, il y avait la crainte que ces dernières monopolisent la parole et que le parquet soit mis en difficulté sur ses propres questions. Le tour de parole a donc changé : le parquet commence, les parties civiles enchaînent, et ensuite la défense prend le relais* », explique-t-elle. « *On doit constamment innover, improviser, puisque l'on fait face à des contraintes pratiques complètement nouvelles pour nous.* »

L'avocate relate que la création d'un groupe pénal sous le haut patronage de Dominique Attias a permis une collaboration salutaire. Par ailleurs, un *cloud* a été spécialement mis en place pour que les avocats des parties civiles puissent communiquer avec la défense, « *produire des pièces sans avoir à envoyer des mails et mettre 400 confrères en copie* », souligne Aude Rimailho. Cela permet en outre d'optimiser le travail, également avec la Cour, sur le dépôt des constitutions de parties civiles, ajoute l'avocate. « *Nous travaillons aussi avec l'application Microsoft Teams pendant l'audience, pour échanger en temps réel avec mes confrères, et tenter de rationaliser les questions, afin de ne pas monopoliser la parole constamment mais de faire en sorte que les choses se passent au mieux, atteste-t-elle. Tout le monde essaie d'être digne et à la hauteur du procès de ces attentats.* »

L'ESPAGNE, PIONNIÈRE DANS L'INDEMNISATION DU TERRORISME

Des attentats, l'Espagne en a elle aussi connu un certain nombre. Carlos Villacorta Salís, avocat au barreau de Madrid, a travaillé sur plusieurs dossiers marquants en la matière. « *Malheureusement, notre pays a une grande expérience de la violence terroriste* », témoigne-t-il. Celle-ci prend racine dès les années 60, avec les séparatistes d'ETA (dont la lutte armée a fait plus de 800 morts en un demi-siècle, ndlr), puis se déploie dans les années 70-80, avec la multiplication des groupes terroristes d'extrême gauche, avant d'être incarnée par la menace djihadiste, ces vingt dernières années. À l'instar des attentats de Barcelone et de Cambrils, en août 2017, qui ont fait 21 morts et plus de 130 blessés.

Le pays a fait figure de « pionnier », revendique Carlos Villacorta Salís, en adoptant, en 1954, un texte permettant une indemnisation financière automatique des victimes directes ou indirectes d'actes de terrorisme et de catastrophes naturelles (via le Consortio, un organisme public d'assurance, ndlr). En 1979, le législateur espagnol a actualisé le régime de dédommagement, avant d'adopter, vingt ans plus tard, la loi du 8 octobre 1999 sur la solidarité avec les victimes du terrorisme. Une nouvelle loi de « *Reconnaissance et protection intégrale des victimes du terrorisme* » a ensuite été adoptée en 2011, et a abouti à la création d'une Direction générale du soutien aux victimes du terrorisme, qui comprend notamment une unité chargée de l'indemnisation et de l'aide aux victimes, ainsi qu'à la création d'un Bureau d'information et d'aide aux victimes du terrorisme au sein de l'Audiencia nacional. La loi a également instauré un nouveau régime d'indemnisation et a procédé à l'unification des prestations. Le barème prévoit entre autres 75 000 euros à 500 000 euros d'indemnisation en fonction de l'invalidité de la victime. La loi s'applique aux résidents espagnols en-dehors de l'Espagne ou aux résidents européens victimes en Espagne.

« *Au-delà de l'indemnisation, en cas de responsabilité civile, l'État doit couvrir la responsabilité civile* », ajoute Carlos Villacorta Salís. Le système espagnol inclut par ailleurs une « *aide psychologique précoce* », ainsi qu'une aide spécifique pour les étudiants éprouvant des difficultés à reprendre les études après le préjudice subi.

LES BARREAUX EUROPÉENS APPELÉS À FAIRE FRONT

Le système espagnol est donc « avancé », se réjouit l'avocat. « *Mais il n'y a pas assez de moyens et de personnels qualifiés, spécialisé* », martèle-t-il. Autre doléance : alors que les attentats sont parfois transfrontaliers, les différentes personnes chargées de l'indemnisation « *ne sont pas capables de dialoguer entre elles* », estime-t-il. Carlos Villacorta Salís appelle à un véritable effort dans ce sens, d'autant que le terrorisme peut frapper l'Europe à tout moment. Si ces deux dernières années, celle-ci était plutôt à l'abri, ailleurs dans le monde, les attentats ont fait des milliers de victimes, rappelle-t-il. L'avocat en est sûr : les terroristes djihadistes « *rechargent les batteries* », se « *forment* », risquent fort de revenir à la charge. Ce qui se passe en Afghanistan est loin d'être anodin pour les Européens, s'inquiète-t-il. Or, face à cette situation, Carlos Villacorta Salís juge que les barreaux européens doivent s'unir et trouver, ensemble, des solutions. « *Les barreaux peuvent avoir une influence pour que les sociétés parlent des libertés publiques ; et pour qu'à moyen terme, le terrorisme qui pourrait revenir ne revienne pas.* » Et cela tombe bien : fédérer les avocats européens sur ce sujet, faire bouger les lignes, tel était justement l'objectif de la présidente de la FBE, Dominique Attias, en organisant cette table ronde. En avril dernier, l'ancienne vice-bâtonnière de Paris avait en outre assuré : « *Pour honorer la mémoire et l'honneur des victimes de ces tragédies, le droit doit s'adapter aux nouvelles menaces.* »

Bérengère Margaritelli

2021-7825

Élisabeth Guigou remet au garde des Sceaux son rapport sur la présomption d'innocence

Le groupe de travail sur la présomption d'innocence présidé par Élisabeth Guigou, ancienne ministre de la Justice, apporte quatre pistes de réflexions autour de l'éducation, de la formation, de la communication et de l'adaptation du dispositif civil et pénal. Par ailleurs, 40 propositions visent à renforcer la prévention des atteintes.

En mai 2021, Éric Dupond-Moretti avait confié au groupe de travail la mission de dresser un état et une analyse des atteintes portées au principe constitutionnel de la présomption d'innocence dans notre société contemporaine, afin de faire des propositions utiles sur les moyens législatifs, réglementaires ou pratiques susceptibles de mieux en assurer le respect. Le groupe de travail, présidé l'ancienne ministre de la Justice par Élisabeth Guigou et composé de 13 membres (magistrats, avocats, journalistes, enquêteurs) vient de remettre au ministre son rapport intitulé « *La présomption d'innocence : un défi pour l'État de droit* ».



Élisabeth Guigou et Éric Dupond-Moretti

4 PISTES DE RÉFLEXION ET 40 PROPOSITIONS |||

Ce texte, qui s'appuie sur l'audition de plus de 80 personnes et de nombreuses contributions écrites venues d'horizons variés, recense quatre pistes de réflexion :

- l'éducation des citoyens aux grands principes du droit et au fonctionnement de la justice ;
- la formation des acteurs de la justice et des professionnels en lien avec l'institution judiciaire ;
- le renforcement de la communication de la justice sur son fonctionnement et son action ;
- l'adaptation du dispositif civil et pénal à l'inflation des atteintes, notamment lorsqu'elles sont commises sur Internet.

Le groupe de travail a également « exploré les voies d'amélioration possibles dans un constant souci de simplification et de clarification », assure Élisabeth Guigou, et a, à ce titre, formulé 40 propositions visant à renforcer la prévention des atteintes.

UN PRINCIPE JURIDIQUE CONSACRÉ |||||

La présomption d'innocence, dont bénéficie toute personne suspectée ou poursuivie tant que sa culpabilité n'a pas été légalement établie, est un principe juridique consacré en Europe et dans le monde par de nombreux textes, conventions et traités (la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention de sauvegarde des Droits de

l'homme et des libertés fondamentales, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne...). En France, ce principe a été réaffirmé par la loi du 15 juin 2000 portée par Élisabeth Guigou renforçant la protection de la présomption d'innocence et le droit des victimes, venue compléter l'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et l'article 9-1 du Code civil. « *La présomption d'innocence reste pour autant complexe à appliquer car elle s'articule avec le respect d'autres principes fondamentaux tels que la liberté d'expression, les droits des victimes, les droits de la défense ou encore le secret de l'enquête et de l'instruction* », assure le ministère de la Justice.

2021-7786

Secret professionnel des avocats : « un compromis totalement inacceptable » pour le CNB

Le 21 octobre, la commission mixte paritaire sur le projet de loi confiance dans l'institution judiciaire a permis de conclure à un accord sur le secret professionnel des avocats ; un compromis qui n'a pas manqué de faire réagir la profession. Cette dernière fustige un secret « dénaturé », « inacceptable » dans un État de droit. Les robes noires demandent ainsi au gouvernement de revenir sur ce texte, lors de la lecture de la CMP qui aura lieu la semaine du 15 novembre à l'Assemblée nationale.

« Un compromis totalement inacceptable » pour le CNB, « un secret professionnel finalement dénaturé », pour le barreau de Paris, et même une « aberration juridique » pour la Conférence des bâtonniers. Au lendemain d'un accord conclu par la commission mixte paritaire (CMP) relatif au secret professionnel des avocats en marge des débats sur le projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, la profession voit rouge. Elle s'insurge en effet contre un secret professionnel déformé, ébranlé par le poids des restrictions.

LA PROFESSION VENT DEBOUT

Le 21 octobre, face au désaccord entre les deux chambres du Parlement, la CMP, composée de sept députés et sept sénateurs, était en charge de trouver un compromis. « Fière » de cet accord, la députée LaRem et ancienne avocate Laetitia Avia se réjouissait pourtant : « Nous avons notamment garanti la protection du secret de l'avocat dans la défense comme le conseil », déclarait-elle sur Twitter à la sortie de la commission.

Un accord qui ne semble pourtant pas au goût des avocats. En effet, la CMP introduit un alinéa à l'article 3 du Code de procédure pénale ; des exceptions qui rendraient, – en

matière de conseil, le secret inopposable aux mesures d'enquête, notamment en cas de soupçons d'infractions de nature financière (fraude fiscale, financement du terrorisme, corruption...). « Pire encore, les parlementaires introduisent une présomption d'instrumentalisation de l'avocat par son client qui remet en cause tout le secret professionnel », dénonce le CNB. Une exception intolérable pour la profession, qui ouvrirait une brèche dangereuse.

« Bien que la CMP pose le principe général d'une protection "unifiée" du secret professionnel, défense comme conseil, dans le Code de procédure pénale », reconnaît le CNB. Une exception intolérable pour la profession, qui ouvrirait une brèche dangereuse. « Bien que la CMP pose le principe général d'une protection "unifiée" du secret professionnel, défense comme conseil, dans le Code de procédure pénale », reconnaît le CNB. Une exception intolérable pour la profession, qui ouvrirait une brèche dangereuse. « Bien que la CMP pose le principe général d'une protection "unifiée" du secret professionnel, défense comme conseil, dans le Code de procédure pénale », reconnaît le CNB. Une exception intolérable pour la profession, qui ouvrirait une brèche dangereuse.

débats parlementaires qui ont suivi l'ont dénaturé et même dévitalisé », résume-t-il.

Un avis largement partagé par la Conférence des bâtonniers, qui détaille précisément sa crainte : « les autorités de poursuites pourront, sur la seule existence d'une enquête en matière fiscale ou en matière de délit financier, saisir, à l'occasion de perquisition, la totalité des pièces de son dossier et, sur la seule allégation de l'existence de ces mêmes délits, procéder à l'écoute téléphonique du cabinet d'avocat, et, à la saisie de tous ses outils numériques, sans que pour autant il puisse être fait grief à l'avocat d'une quelconque participation aux faits reprochés ». La Conférence défend bien au contraire un « secret professionnel plein et entier », « le seul possible dans une démocratie », considère-t-elle.

DES MOTIONS EN CHAÎNE

Les barreaux de France prennent eux aussi la parole, et adoptent, les uns après les autres, des motions contre ce texte. Dans un communiqué commun, le barreau de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne parlent notamment de l'« atteinte intolérable portée par ce texte », et défendent un « secret absolu, [qui] ne saurait comporter de limites ou

de restrictions, quelle que soit la nature de l'activité de l'avocat ». « Ce projet d'acte est un véritable recul », déplorent-ils.

Même son de cloche du côté des syndicats de la profession (Avenir des barreaux de France, FNUJA, SAF, CNA et l'ACE) qui réagissent fortement à cette « remise en cause du secret », et parlent d' « un renoncement sans précédent à un principe fondamental dans un État de droit et garant des droits de la défense. »

Dans une lettre ouverte au garde des Sceaux enfin, la Confédération nationale des Avocats ne mâche pas non plus ses mots : « Porter atteinte au secret professionnel de l'avocat, c'est porter atteinte à la présomption d'innocence », s'insurge-t-elle, avant de préciser : « Notre démarche n'est pas corporatiste mais universaliste. Ce n'est pas notre

profession que nous défendons, mais la Démocratie toute entière ».

En plus du fond du texte, les avocats sont également nombreux à en déplorer la forme. Le barreau de Paris considère les dispositions définitives sur le secret professionnel « mal rédigées et imprécises » quand les syndicats de la profession évoquent, dans un communiqué commun, la « mauvaise qualité rédactionnelle » de ce texte. Ils considèrent en outre qu'il « soumet en pratique [les exceptions possibles] à l'interprétation des juges dans un grand nombre de cas qu'il est encore difficile de déterminer ».

LES AVOCATS RESTENT MOBILISÉS |||||

Déterminé, le barreau de Paris demeure mobilisé et « ne se résigne pas face à ce texte et aux risques de dérives dangereuses qu'il peut engendrer »,

assure-t-il dans un communiqué. Jugeant que le texte porte une « atteinte directe et inconstitutionnelle au secret professionnel et donc aux droits de la défense », il assure d'ores et déjà travailler « à toute voie de recours possible et appelle les parlementaires qui avaient défendu le secret professionnel, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, à saisir le Conseil constitutionnel ».

De son côté, le CNB n'aura « de cesse de [se] battre pour la préservation du secret professionnel », assure-t-il, et demande au gouvernement (comme l'ont également fait les syndicats) de déposer un amendement pour revenir sur ce texte, lors de la lecture de la CMP qui aura lieu la semaine du 15 novembre à l'Assemblée nationale.

Constance Périn

2021-7823



Pourquoi y-a-t-il autant de girouettes colorées dans l'isthme de Courlande ?

Courlande, un isthme, une péninsule qui enferme une lagune dans la brise et la lumière. Un pays qui inspire des romans picaresques. Jean-Paul Kaufmann y a situé un roman éponyme. Thomas Mann y avait sa maison de vacances et y a écrit *Joseph et ses frères*. Michel Tournier, dans *Le roi des aulnes*, évoque ses dunes, « *inlassablement modelées et remodelées par le vent* ».

L'isthme de Courlande, ou flèche curonienne, que se partagent la Lituanie et la Russie (enclave de Kaliningrad, ex-Königsberg) est une longue bande de terre, sorte de flèche en mer baltique, longue de 98 kilomètres, d'une largeur variant de 400 mètres à 3,8 kilomètres, créée en forme de moraine

par la mer et le vent il y a seulement 5 000 ans. Il est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il ne faut pas confondre l'isthme de Courlande en Lituanie avec la Courlande, région correspondant à l'ancien duché de Courlande, qui fait désormais partie de la Lettonie, au sud-ouest de Riga.

Il y vente. Les couchers de soleil, en particulier sur la dune de Nida (*Nidden* au temps de la Prusse), perçant l'ouate des nuages impassibles, y sont sublimes et romantiques. La contrée est tout à la fois sauvage et poétique, silencieuse et animée.

La mer y rejette de l'ambre sur des plages blanches, immaculées, prêtes à imprimer fugitivement l'ombre des amoureux qui s'y perdent. Ses dunes, parfois rongées par les

vagues ourlées d'écume de la Baltique qui s'y échouent avec fracas, y sont parmi les plus hautes d'Europe.

On trouve dans cette majestueuse langue de sable piquetée de résineux survolée par d'innombrables oiseaux des élans et des martres, des sangliers et des castors.

Le sel est dans l'air, le hareng est sur la table. Les pommes de terre, riches en féculé, sont préparées en forme de ballon dirigeable. On les appelle « *zeppelin* » (« *cepelinai* »). Elles sont farcies au lard et à la crème.

Jean-Paul Sartre s'y fait photographier en 1965 avec Simone de Beauvoir. En bon païen, le philosophe s'écrie alors qu'il redescend de la dune et qu'il déjeune dans un restaurant à Nida : « *il est peu probable que le Créateur soit à l'origine de la beauté*



L'isthme de Courlande (Lituanie), ses paysages, ses girouettes, la maison de Thomas Mann

© Etienne Madranges

de Nida : il n'avait pas assez d'imagination. Dans notre monde imparfait, si la beauté existe, c'est sûrement une œuvre du diable ; mais, dans leur ignorance, les humains vénèrent le Très-Haut. »

Au Moyen Âge, on y parle le couronien, une sorte de vieux-prussien. L'isthme connaît de sévères affrontements entre Chevaliers Teutoniques associés aux Chevaliers Porte-Glaive (*Schwertbrüder*) se battant pour la christianisation et Prussiens fiers de leur paganisme. Les premiers l'emportent. La Lituanie devient catholique.

On y parle aujourd'hui le lituanien, la langue aux sept cas (nominatif, génitif, datif, accusatif, instrumental, locatif, vocatif)... et le russe dans sa partie méridionale. Alphabet latin et caractères cyrilliques s'y côtoient.

Le 26 juin 1844, le gouvernement prussien publie un décret qui règlemente la pratique de la pêche. Les zones de pêche sont réparties entre les différents villages. Les bateaux doivent pouvoir être identifiés. Un marquage distinctif leur est imposé. C'est ainsi qu'un panneau en étain mesurant deux pieds de long et un pied de large (environ 60 cm sur 30 cm), peint avec une couleur spécifique, et agrémenté d'une queue en tissu rouge et blanc, doit être fixé au mât de chaque bateau. Le panneau doit être visible de loin.

En réalité, il existait des marques distinctives sur les bateaux de la Baltique depuis le XIV^e siècle.

La décision gouvernementale déplait aux pêcheurs, en particulier à ceux qui braconnent le poisson ou qui veulent se rendre dans les zones qui leur sont interdites. Mais ils se plient néanmoins de mauvaise grâce à ces exigences. Afin d'améliorer l'esthétique du marquage qui leur est imposé, ils commencent à sculpter des armoiries qu'ils fixent aux tiges des panneaux.

Lors de leur inactivité à terre, ils prennent l'habitude de sculpter les arbres mais aussi de découper des morceaux de bois. Ils emportent ces morceaux, souvent de l'aulne, sur leurs bateaux, les font tremper dans de l'eau bouillante, et les façonnent. Pour faire



Une girouette typique de Courlande, qui porte les motifs représentant la situation personnelle du propriétaire : il est pêcheur (bateau de pêche à l'avant), il est chasseur ou sollicite les forces de la nature (élan en haut), il a une parcelle de forêt (arbre à gauche), il habite près de l'église et d'un édifice public, il possède une maison, montre ses armoiries et il a sans doute deux garçons (les deux barres verticales en haut) et deux filles (les deux demi-cercles en haut). La queue de tissu blanc et rouge a été imposée aux pêcheurs de la Baltique habitant l'isthme de Courlande par le gouvernement prussien au XIX^e siècle.

© Étienne Madranges

des trous ou des espaces ajourés, ils utilisent des tiges de fer chauffées sur des braises. Ils ajoutent donc au panneau en étain et aux armoiries des morceaux de bois sculptés représentant divers motifs.

Ainsi naissent petit à petit les célèbres girouettes de Courlande, parfois appelées girouettes de Nida, car c'est dans ce village de l'isthme qu'elles sont les plus nombreuses. Chaque pêcheur représente sur sa girouette des éléments qui indiquent son village, sa fortune, la composition de sa famille, son adresse. Par exemple, la présence d'une église peut signifier qu'il habite rue de l'Église ou qu'il est catholique. Un animal signifie qu'il est chasseur ou qu'il possède un troupeau. Mais le pêcheur peut être un rêveur. Ainsi, il peut ciseler sur sa girouette une grande maison alors qu'il vit dans une cahutte... uniquement parce qu'il rêve d'avoir une grande maison ! Il peut représenter un élan tout simplement parce qu'il aimerait bien avoir des animaux ! Le fantasme s'invite sur les mâts des navires de pêche.

Souvent, le sommet de la girouette a un aspect ésotérique et est une prière adressée au Ciel ou aux forces de la nature.

Les girouettes de Courlande s'agrémentent dès lors au fil du temps de motifs qui, pour

certaines d'entre elles, représentent le rêve... mais pour beaucoup d'entre elles la situation familiale, la situation de fortune, la situation géographique des pêcheurs.

Rapidement, les girouettes sont dupliquées et se retrouvent sur des toits ou sur des mâts devant les maisons.

Les girouettes de Courlande sont, par leur conception et leur nombre, uniques au monde. Elles ont désormais un rôle essentiellement folklorique, historique, esthétique, touristique.

Un jour, le regretté Edgar Faure (avocat devenu ministre et académicien à qui le journaliste Jacques Chancel avait demandé quels étaient les trois champions de la vie politique et qui avait répondu avec humour « *je cherche les deux autres* »), que l'on qualifiait de « girouette » en raison de ses changements d'orientation, avait répondu : « *ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent* ». Allez à Courlande : vous y constaterez que non seulement le vent tourne, mais que les girouettes s'emballent avec lui !

Étienne Madranges,
Avocat à la cour,
Magistrat honoraire

Chronique n° 187

2021-7795



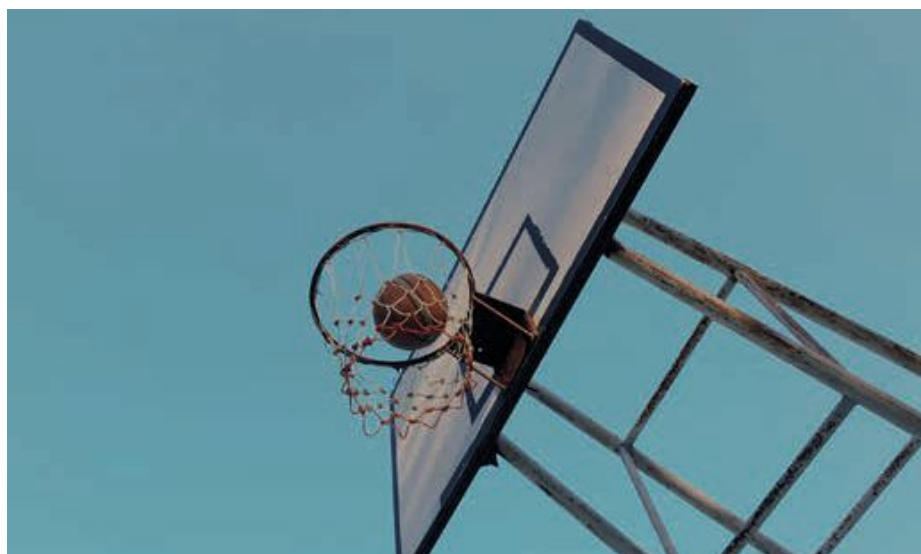
Sport et mondialisation : y a-t-il trop de joueurs américains dans le basket européen ?



Michel Pautot,
Avocat au barreau de Marseille,
Docteur en droit,
Rédacteur en chef de Legisport

L'étude des migrations internationales de joueurs et d'entraîneurs de sports collectifs (football, basket, handball, volley, rugby) est devenue un sujet digne d'intérêt après la libéralisation de la circulation des personnels sportifs « communautaires » à l'intérieur de l'Union européenne avec le footballeur belge Jean-Marc Bosman (arrêt Bosman de 1995) puis de son amplification avec l'interdiction des discriminations en raison de la nationalité concernant les conditions de travail avec la basketteuse polonaise Lilia Malaja (arrêt Malaja de 2002).

Depuis cette dernière date, Legisport réalise annuellement l'étude « *Sport et Nationalités* », dont l'objectif est de comptabiliser l'aspect quantitatif mais aussi qualitatif de la présence de joueurs non-nationaux dans les rangs des clubs européens. La tendance générale se dessinant actuellement dans le monde du sport est l'accélération du personnel sportif et la croissance des flux migratoires des joueurs au sein des clubs. Lors de notre 19^e édition intitulée « *La médaille d'or de mondialisation* », nous dressons notamment le constat de l'importance des joueurs américains dans le basket européen. Il est pourtant bien difficile de parler basket sans évoquer les USA, pays où est née cette discipline. Déjà, le Championnat américain de basket est immensément populaire dans le monde entier, et



D.R.

48 joueurs NBA aux Jeux Olympiques de Tokyo

Un total de 48 joueurs NBA était inclus dans les rosters des équipes des JO Tokyo 2020, contre 46 à Rio en 2016, indique Sacha Rutard sur le site internet www.basketurope.com : USA (12), Nigéria (8), Australie (6), France (5), Espagne (4), Italie (3), Argentine (3), Japon (2), Slovénie (2), Allemagne (2), République tchèque (1). Lors de la victoire de la France contre les USA 83-76 à la première journée le 25 juillet 2021, les joueurs français évoluant en NBA ont marqué 59 % des points tricolores : 28 pour Evan Fournier (Boston Celtics), 14 pour Rudy Gobert (Utah Jazz), 5 pour Nicolas Batum (Los Angeles Clippers), 2 pour Timothé Luwawu-Cabarot (Brooklyn Nets). Un sacré succès français, mais quelques jours plus tard, le 7 août, les USA prennent leur revanche et battent la France 87-82 en finale.

la participation aux JO de Barcelone 1992 de la « *dream team* », composée notamment de Michael Jordan, Larry Bird et Magic Johnson, n'y est pas étrangère.

LA NOUVELLE STAR DU BASKET

EN NBA EST GRECQUE

La nouvelle star du basket en Amérique est de nationalité grecque. Il s'agit de Giannis Antetokounmpo qui a

« écrasé » la finale NBA. Lors de la victoire des Milwaukee Bucks le 20 juillet 2021 contre les Phoenix Suns 105-98 lors de leur 6^e affrontement en finale, le grec d'origine nigériane a inscrit 50 points, soit près de la moitié des points de Milwaukee... Des statistiques vraiment impressionnantes...

Un exploit vis-à-vis de son coéquipier, l'américain Kris Middleton, 2^e marqueur de Milwaukee lors de ce match avec seulement 17 points...

DES « DREAM TEAMS » DE JOUEUSES US 

Le 18 avril 2021 à Istanbul, UMMC Ekaterinbourg a remporté sa 6^e Euroleague en battant en finale Perferias Avenida 78-68. Entraîné par le coach espagnol Miguel Mendez, le club russe a débuté la rencontre avec cinq joueuses étrangères : deux championnes du monde et olympiques américaines Breanna Stewart et Brittney Griner, deux joueuses américaines naturalisées hongroises Courtney Vandersloot et Allie Quigley, et une joueuse belge Emma Meesseman. Une équipe invincible. Puis sont entrées en cours la russe Elena Beglova, l'espagnole Alba Torrens et la Bahaméenne Jonquel Jones.

« *La direction technique du basket russe se plaint que la place réservée aux joueuses nationales à Ekaterinbourg est devenue très faible. La meilleure joueuse russe, la pivot Maria Vadeeva, n'a eu que le 9^e temps de jeu de son équipe lors de toute la compétition !* Conséquence : la Russie, qui a pris un temps le relai de l'URSS au sommet européen, n'est plus aussi compétitive, et elle ne s'est pas qualifiée pour les JO », nous indique Pascal Legendre, directeur du site www.basketeurope.com. « *Comme au contraire des garçons, la WNBA n'a pas lieu pendant la saison européenne, les clubs européens dont l'UMMC Ekaterinbourg peuvent s'offrir les meilleures américaines et ne s'en privent pas. Se forment ainsi des "dream teams" dans lesquelles les joueuses locales ont un impact minime* », nous précisait Yann

Casseville, directeur de la revue *Basket* lors du sacre d'Ekaterinbourg contre Sopron en 2018.

Tous les points (78) de l'UMMC Ekaterinbourg ont été inscrits par les joueuses étrangères : Emma Meesseman (19), Brittney Griner (14), Courtney Vandersloot (12), Breanna Stewart (12), Allie Quigley (9), Jonquel Jones (9) et Alba Torrens (3).

Perferias Avenida a débuté la finale avec une seule joueuse espagnole, Silvia Dominguez, et quatre joueuses étrangères : l'américaine naturalisée azérie Tiffany Hayes, la hollandaise Emes Hof, les américaines naturalisées britanniques Katie Lou Samuelson et Karlie Samuelson. Puis sont entrées en cours de jeu les espagnoles Leonor Rodriguez et Maite Cazorla, la serbe Nikolina Milic et l'américaine Bella Alarie.

UN NOMBRE « INCALCULABLE » D'AMÉRICAINS 

Le 30 mai 2021 à Cologne, le club turc Efes Istanbul a remporté sa première Euroleague en battant en finale le FC Barcelone 86-81. Entraîné par le Turc Ergin Ataman, Istanbul a débuté la rencontre avec cinq joueurs dont un seul joueur national, Sertac Sanli. Les autres joueurs représentés dans le cinq de départ étaient le serbe Vasilije Micic, les américains Chris Singleton et Shane Larkin, le croate Krunoslav Simon. Puis sont entrés en cours de jeu six autres joueurs, à forte majorité étrangère : le turc Dogus Balbay, les français

Rodrigue Beaubois et Adrien Moerman, les américains Bryant Dunston et James Anderson, l'allemand Tibor Pleiss.

Le FC Barcelone, entraîné par le lituanien Sarunas Jasikevicius a également présenté au coup d'envoi un seul joueur national, Victor Claver. L'américain Cory Higgins, vainqueur précédemment de l'Euroleague avec le CSKA Moscou et trois joueurs à double nationalité Davies Brandon (USA-Ouganda), Nikola Mirotic (Montenegro-Espagne), Nick Calathes (USA-Grèce), complétaient le cinq de départ.

Le basketteur serbe Vasilije Micic d'Istanbul qui a été désigné meilleur joueur de l'année et du Final Four a indéniablement contribué au succès d'Istanbul avec 25 points inscrits en finale. N'oublions pas que 31 points ont été marqués par les joueurs américains d'Istanbul : Shane Larkin (21), Chris Singleton (4) et Bryant Dunston (6). Le Turc Sanli a inscrit 12 points. Les Français ont inscrit 9 points : Rodrigue Beaubois (3) et Adrien Moerman (6). Les derniers points sont à l'actif du croate Krunoslav Simon (4) et de l'allemand Tibor Pleiss (5). Côté barcelonais, l'américain Cory Higgins est le meilleur buteur de son club en finale avec 23 points devant Kyle Kuric, joueur à double nationalité USA et Slovaquie, entré en cours de jeu, auteur de 18 points.

« *Le vivier américain en matière de basketteurs est sans limite, quantitativement et qualitativement. Le nombre de joueurs susceptibles*

Un peu d'histoire...

Rencontré à l'Espace muséal, Daniel Champsaur, responsable Archives et Patrimoine à la Fédération française de basketball, détaille les grandes dates de l'histoire du basket.

1891 : naissance du basket à Springfield. Le pasteur James Naismith, professeur de nationalités canadienne et américaine à l'école normale YMCA (Young Men's Christian Association) de la ville crée un nouveau jeu : le basket. Il a été inventé pour se pratiquer l'hiver dans un espace restreint avec des principes moraux et éducatifs (primauté de l'adresse et du collectif sur la force, non-violence, éviter les contacts...). **1893 : Melvin Rideout, un élève de Springfield initie les Parisiens au basket.** Cela se déroule au 14, rue de Trévise dans les locaux de l'Union Chrétienne des Jeunes Gens, branche française de YMCA. La salle de basket de la rue Trévise est la plus ancienne salle de basket du monde existant encore. **1919 : les Jeux Interalliés disputés au stade Piershing au bois de Vincennes après la signature du Traité de Versailles** contribuent au développement du basket en France. Les États-Unis battent la France sur le score de 96 à 6 mais les joueurs français n'étaient pas des spécialistes, c'étaient des soldats sélectionnés pour leur habileté, formés au basket quelques jours avant le match !

de rejoindre les meilleures équipes européennes est incalculable. On peut freiner leur influence en limitant le nombre de joueurs étrangers par équipe, mais les joueurs, leurs agents, et les clubs ont recours à un stratagème pour contourner les règlements. Les joueurs américains profitent de leurs éventuelles racines européennes ou d'un pays membre de l'accord Cotonou pour obtenir la nationalité de leurs aïeux et jouer comme Italien, Espagnol – les Argentins profitent de leur filiation de la même manière – ou Sénégalais... L'autre moyen de jouer comme Européen ou Africain est de se faire naturaliser et parfois les naturalisations sont de complaisance », nous déclare Pascal Legendre, directeur de Basket Europe.



D'AUTRES ÉQUIPES INTERNATIONALES

SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE

D'autres équipes ont brillé, notamment le club monégasque chez les hommes et la sélection serbe chez les dames. L'AS Monaco, entraîné par le monténégrin Zvezdan Mitrovic, a remporté la finale de l'Eurocoupe le 30 avril 2021 en battant le

club Unics Kazan (match retour 86-83). L'américain Rob Gray, auteur de 25 points lors du retour a été désigné meilleur joueur de la finale. Le 27 juin 2021 à Valence, l'équipe nationale féminine de Serbie a battu la France en finale du Championnat d'Europe 63-54. La coach serbe Marina Maljkovic a entraîné Lyon de 2013 à 2016 après le Partizan. Son cinq de départ est « expatrié » avec des joueuses évoluant dans quatre Championnats européens différents : Sonja Vasic en Espagne (Spar Girona), désignée meilleure joueuse du

tournoi, Jelena Brooks en Hongrie (Sopron Basket), Tina Krajisnik (Galatasaray) en Turquie et deux joueuses en France Aleksandra Crvendakic (Lyon Asvel) et Ana Dabovic (Basket Lattes). Yvonne Anderson, joueuse du Reeyer Venezia en Italie, bien qu'entrée en cours de jeu, est la meilleure scoreuse avec 18 points en finale. Mais le 7 août 2021, l'équipe de France féminine bat pour le bronze la Serbie 91-76 aux jeux de Tokyo, prenant sa revanche.

2021-7689

Brèves

YVELINES
Thoiry Lumières Sauvages revient pour une 4^e édition

Le plus grand Festival de lanternes chinoises d'Île-de-France revient pour une 4^e édition qui aura lieu dans les jardins du château de Thoiry, du 31 octobre au 6 mars 2022. Spécialement créées pour l'occasion et à la demande du zoo, une partie des œuvres du festival ont été réalisées par des artistes de la ville de Zigong en Chine, mais du fait de la crise sanitaire, les équipes du zoo ont également restauré les illuminations des années précédentes en complément. Au total, plus de mille œuvres éclairées par 8 000 LED : des animaux, des personnages, des plantes... Entièrement réalisées à la main puis recouverte de tissu, chaque œuvre est unique. Les jardins sont ouverts aux visites de 17h à 20h, du lundi au dimanche, pour une durée d'environ 1h.

ÉCONOMIE
Une vente aux enchères exceptionnelle pour les 10 ans de l'AGRASC

Le ministère de l'Économie l'annonce comme une « vente aux enchères de prestige ». Pour célébrer les 10 ans de l'agence de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), la direction nationale des interventions domaniales (DNID) organise une vente aux enchères le 5 novembre, au centre de conférences Pierre Mendès France, à Bercy. L'évènement viendra illustrer le partenariat entre les deux institutions, qui s'est consolidé ces dernières années pour valoriser au mieux les biens mis en vente. Véhicules ou vins prestigieux, maroquinerie... cette vente, ouverte au public, proposera plus de 300 biens divers. Elle sera précédée, le 4 novembre, d'un colloque intitulé « Nul ne doit profiter de son délit ».

PALMARÈS
Roman français : le prix Femina 2021 décerné à Clara Dupont-Monod pour *S'adapter*

Le 25 octobre, le prix Femina 2021 du roman français a été décerné à Clara Dupont-Monod pour son roman *S'adapter* (Éditions Stock). Un prix attribué par le jury au huitième tour, avec six voix contre cinq à Thomas B. Reverdy pour *Climax* (Flammarion). Dans ce roman, l'éditrice et journaliste, déjà lauréate du prix Landerneau pour ce même ouvrage, raconte l'arrivée d'un enfant handicapé dans une fratrie et les bouleversements ainsi provoqués. Le prix Femina du roman étranger a été remis à Ahmet Altan, pour *Madame Hayat* (Actes Sud), et le prix de l'essai a été décerné à Annie Cohen-Solal, pour *Un étranger nommé Picasso* (Fayard).

13 jours
C'est le délai de paiement moyen en 2020, contre 10 en 2019.
Source : Baromètre annuel Cabinet Arciflop

PARIS
Zoom sur les égouts parisiens

Le 26 octobre dernier, le nouveau musée des Égouts a ouvert ses portes dans le 7^e arrondissement de Paris. Après 3 ans de travaux, c'est un bâtiment rénové et un parcours de visite entièrement repensé que les visiteurs peuvent désormais découvrir. Mais pourquoi un musée des Égouts ? Parce que les égouts parisiens sont intimement liés à l'histoire même de la capitale ! « *Empreints de mystère, les égouts de Paris ont toujours fasciné le public et attiré de nombreux visiteurs et visiteuses* » assure la ville sur son site Internet. Et cette fascination n'est pas récente, puisqu'en 1867, des visites des égouts étaient déjà organisées. De la simple esquisse au réseau tentaculaire d'aujourd'hui en passant par les travaux d'Eugène Belgrand, appelé par le préfet Haussmann pour prendre en charge le service des eaux de Paris en 1854, plongez dans les entrailles de Paris ! (Musée des égouts, 93, quai d'Orsay, 75007 Paris)

Le musée à ciel ouvert du quartier La Défense s'enrichit de nouvelles œuvres d'art

Hauts-de-Seine (92)

Chaque année, au lendemain de l'exposition d'art contemporain Les Extatiques déployée sur l'Esplanade de La Défense, une œuvre de l'événement est choisie pour rejoindre la collection permanente de Paris La Défense.

Alors que l'édition 2021 s'est terminée le 3 octobre, quelle œuvre continuera à briller aux côtés des tours ? Cette année, ce n'est pas une mais deux œuvres qui ont été sélectionnées pour enrichir le musée à ciel ouvert du premier quartier d'affaires européen. Il s'agit de *Cube Sphere Gold*, une composition dorée dont la forme n'est pas sans rappeler celle de la célèbre Arche de La Défense, réalisée par Cyril Lancelin – et qui devrait rejoindre



Cube Sphere Gold Cyril Lancelin Les Extatiques juin 2021

© Martin Argyroglio

prochainement le parvis de la tour Saint-Gobain –, et *Reziliencia*, de Ghyslain Bertholon, une sculpture représentant un tronc d'arbre dans lequel est plantée une hache, qui « évoque avec optimisme la résilience de la nature face aux catastrophes

écologiques », assure le site Paris La Défense. À cela s'ajoute la récente acquisition de huit autres œuvres, pérennisées dans le cadre du festival Street culture Urban Week Paris La Défense (quatre de l'artiste OakOak, et quatre autres

de Levalet), portant à plus de 70 le nombre de créations artistiques disséminées dans le quartier d'affaires parisiens et faisant le bonheur des passants.

2021-7809

La ville de Maisons-Laffitte souhaite racheter son hippodrome

Yvelines (78)

Le maire de Maisons-Laffitte, Jacques Myard, a annoncé début octobre le rachat de l'hippodrome de la ville. Le Conseil municipal a en effet décidé d'adresser à la société France Galop, actuelle propriétaire, une offre d'achat. Cette décision a été prise lors d'une séance du Conseil municipal, à 28 voix contre 7.

France Galop a réagi en déclarant dans un communiqué avoir pris « acte de la délibération du Conseil municipal et étudiera avec la plus grande attention toute offre

d'acquisition sérieuse et engageante associée à un projet d'avenir pour le site de l'hippodrome. Celle-ci sera naturellement présentée et discutée au sein du Comité de France Galop avant toute décision de cession qui relève du pouvoir de cette instance. »

L'offre d'achat est estimée par les Domaines (direction immobilière de l'État) à 7,5 millions d'euros, qui seraient financés par l'Établissement Public Foncier de l'Île-de-France (EPFIF). Par ailleurs, la Ville a précisé dans un communiqué qu'elle demanderait

à la Banque des Territoires de financer le désamiantage, « condition nécessaire pour ensuite lancer un appel à candidatures des investisseurs ». Le Conseil municipal a d'autre part précisé que ce projet n'aurait aucune incidence sur les finances de la Ville.

Cette dernière souhaite remettre l'hippodrome en service après sa fermeture en 2019, et y accueillir à nouveau des courses avec la Société des Courses Hippiques de Maisons-Laffitte.

2021-7791

Lancement des Assises de la jeunesse

Essonne (91)

« La jeunesse s'interroge aujourd'hui légitimement sur son avenir dans notre pays, mais également à l'échelle d'un territoire comme l'Essonne. Notre devoir est d'apporter des réponses concrètes à ces interrogations » a expliqué François Durovray, président du Conseil départemental de l'Essonne, dans une vidéo de présentation des Assises de la jeunesse – une démarche participative de concertation pour connaître les besoins des jeunes Essonnais –, le 14 octobre dernier. Pendant six mois, de octobre à mars, le Département va donner la parole aux jeunes, parents et aux acteurs œuvrant en faveur de la jeunesse.

Première étape : jusqu'à fin novembre, un questionnaire sera diffusé sur les réseaux sociaux, via les ENT (collèges et lycées) et par l'intermédiaire de micros-trottoirs. « Cette première étape de consultation est importante pour connaître, déterminer les thèmes et faire connaissance avec chacun » a déclaré le président de l'Essonne.



Les Assises de la jeunesse se poursuivront par des ateliers thématiques ouverts à tous sur les sujets qui auront été retenus, par exemple la formation, l'emploi, le logement, la santé et la mobilité. Les dates et les thématiques des ateliers seront disponibles dès le mois de décembre 2021.

Les Assises s'achèveront par un événement festif au cours duquel la future politique jeunesse départementale sera présentée. Pour répondre au questionnaire (destiné aux jeunes entre 12 et 25 ans) : <https://bit.ly/questionnaire12-25>.

2021-7813

À Saint-Denis, un projet de réaménagement du centre-ville

Seine-Saint-Denis (93)

La ville de Saint-Denis a signé, vendredi 15 octobre, une déclaration d'engagement avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et le territoire Plaine commune, afin de lancer des grands travaux de transformation dans le centre de Saint-Denis.

Le nouveau maire Mathieu Hanotin souhaite en effet retravailler les espaces publics. De ce fait, l'actuelle place du marché devrait devenir une zone arborée. « L'idée est de la réunifier avec la place Victor Hugo pour en faire un espace vert majeur en cœur de ville », résume le maire

de Saint-Denis. « Les interventions de l'ANRU ne sont pas que des opérations immobilières de démolition ou reconstruction. Ce sont des actions sur l'environnement urbain au service du bien vivre des habitants » rappelle quant à elle Nadia Hai, ministre chargée de la Ville. Le centre-ville de Saint-Denis fait face à de nombreuses problématiques liées aux logements indignes. Afin de les résoudre, 850 logements sociaux seront rénovés, dont l'îlot 8 qui deviendra résidentiel : « On souhaite que cela devienne des jardins intérieurs qui profitent aux habitants de l'îlot et non des lieux

de passage et de trafic, comme aujourd'hui. » Le marché devrait pour sa part déménager dans le courant de l'été 2022 : les travaux débiteront à l'automne, pour une livraison au printemps 2024. La place Caquet sera également rénovée. C'est aussi l'occasion de repenser la place Jean Jaurès, « seulement animée trois demi-journées par semaine. Sinon, c'est le néant et le vide. On veut en refaire un lieu de vie pour les Jeux olympiques », projette Mathieu Hanotin.

2021-7815

PUBLICITÉS LÉGALES

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95	
• Constitutions	17	23	24	24	27	28	30	
• Transformations	18	23				29		
• Modifications	18	23	24	25	27	29	30	
• Projet de fusions	21							
• T.U.P.	21						30	
• Dissolutions	21	24	24			29		
• Dissolutions / Clôtures							31	
• Clôtures de liquidation	22			26	28	29	31	
• Convocations aux assemblées								
• Locations gérances	22						31	
• Ventes de fonds	22					29	31	
• Donations		24						
• Avis relatifs aux personnes	22	24		26	28	30		
• Acceptation à concurrence de l'actif net				27				
• Adjudications					28			
TARIFS H.T.								
• A la ligne :	5,39 €	5,14 €	5,14 €	5,39 €	5,39 €	5,39 €	5,14 €	
• Forfaitaires pour les constitutions selon la forme	• EURL 124 €	• SASU 141 €	• SARL 147 €	• SCI 189 €	• SAS 197 €	• SNC 219 €	• SC 221 €	• SA 395 €

Le **Journal Spécial des Sociétés** a été désigné comme support officiel pour l'année 2021 ; par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France**, par arrêté de **Monsieur Préfet de Paris** du 30 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Yvelines** du 31 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de l'Essonne** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine** du 15 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-de-Marne** du 22 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-d'Oise** du 24 décembre 2020 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, de **l'Essonne**, des **Hauts-de-Seine**, de la **Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** et du **Val-d'Oise**.
Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCCEI240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.
Les prix sont fixés par l'Arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES - NORMES TYPOGRAPHIQUES
surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en majuscules grasses ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.
Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.
Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.
Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe où d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

La direction du Journal Spécial des Sociétés décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

PARIS

75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/09/2021,
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SNC 456 ORGEVAL

Route de Quarante Sous

Forme : SNC.
Objet : La construction puis la vente en totalité ou par fractions d'immeubles collectifs ou de maisons individuelles à usage principal d'habitation, de leurs annexes et dépendances, et des équipements collectifs destinés au service des occupants de ces immeubles.
Siège social : 59, rue de Provence 75009 PARIS.
Capital : 1 000 Euros.
Durée : 99 années.
Gérance : La société ARCHE PROMOTION, SA sis 59, rue de Provence 75009 PARIS, immatriculée sous le n°437 629 595 RCS Paris.
Associés : La société SOCIETE CENTRALE DE COOPERATION IMMOBILIERE ARCADE-VVY, SA coopérative d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété sis 59, rue de Provence 75009 PARIS, immatriculée sous le n°572 179 828 RCS Paris.
La société ARCHE IMMOBILIER, SAS, sis 59, rue de Provence 75009 PARIS, immatriculée sous le n°327 004 016 RCS Paris.
La société ARCHE PROMOTION, SA sis 59, rue de Provence 75009 PARIS, immatriculée sous le n°437 629 595 RCS Paris.
La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
117914

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/10/2021.
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI PLUME**
Forme : SCI.
Objet : L'acquisition par voie d'achat, d'apport ou autrement de tous biens mobiliers et immobiliers, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit. La mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion, la location, l'administration, la vente et l'échange de tous immeubles et biens immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément desdits biens immobiliers.
Siège social : 35 Rue de Bellechasse 75007 PARIS.
Capital : 1.000 Euros.
Durée : 99 années.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. DUTREIL Renaud et Mme RIVOIRE épouse DUTREIL Christine, demeurant ensemble 9 Avenue Jean Moulin 76980 VEULES LES ROSES.
La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
117887

Par acte SSP en date du 21 octobre 2021, il a été constitué une société :

Dénomination : **SNC YE**
Forme : SNC.
Capital : 8 000 euros.
Siège social : 178, avenue Jean Jaurès 75019 PARIS.
Durée : 99 ans.
Objet social : Café – Bar – Brasserie – Jeux de la Française Des Jeux – Tous paris – Articles de paris – Montres et tous articles de fumeur – Tabletterie – Presse – Librairie – Bimbeloterie – Titre de transport et de parking situé 178, avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS, auquel est annexée la gérance d'un DEBIT DE TABAC exploité dans le même local.
Gérant associé : Monsieur Kevin YE, demeurant : 2, rue Voltaire - Appartement 303 - 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.
Associée en nom : Madame Zhenni YE, demeurant : 2, rue Voltaire - Appartement 303 - 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.
L'immatriculation sera faite au RCS de PARIS.
117910

Avis de constitution

Suivant acte reçu par M^e ELLENBOGEN, Notaire à PARIS (16^e) 16, avenue Kléber, le 22/10/2021, a été constituée une société civile dénommée :

SCI LEHA 26

Siège social : PARIS (75116), 83, avenue Henri Martin.
Pour une durée de 99 ans.
Au capital de 1 000 € avec apports en numéraire,
Ayant pour **objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, en état futur d'achèvement ou achevés, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme, éventuellement de mise à disposition gratuite ou non au profit de ses associés ou de leur famille, d'immeubles ou de biens et droits immobiliers que la société se propose d'acquérir ou reçoit en apport, ainsi que tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Plus spécialement, l'achat et le financement au moyen de ses capitaux propres et/ou au moyen de capitaux d'emprunt d'une villa située sur la commune de GASSIN (VAR) 83580, 22, chemin des Moulins de Bestagne, dans le groupe d'habitations dénommé "DOMAINE DE CASTELLANE", cadastrée section A numéro 5272 pour une contenance totale de 0ha 12a 65ca et sa revente, le cas échéant ; L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, dont notamment le cautionnement hypothécaire des associés.
Les **gérants** de la société sont : M. Erick HAZIZA et Mme Sandrine LELLOUCHE, demeurant tous deux à PARIS (75116), 83, avenue Henri Martin.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS.
Pour avis. Le notaire.
117935

Aux termes d'un ASSP en date du 01/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCCV 461 LES PAVILLONS
PAUL LAFARGUE

Forme : SCCV.
Objet social : L'acquisition, la prise à bail à construction, de terrains ou de volumes dans l'espace situés à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) l'ensemble immobilier, en totalité ou par fractions d'immeubles collectifs ou de maisons individuelles à usage principal d'habitation, de leurs annexes et dépendances, et des équipements collectifs destinés au service des occupants de ces immeubles, à l'amiable ou autrement, achevé en l'état futur d'achèvement ou à terme.
Siège social : 59, rue de Provence, 75009 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Gérance : La société ARCHE PROMOTION, SARL, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 437 629 595 RCS Paris.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
117955

Aux termes d'un ASSP en date du 19/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI SIGMA 2025**
Forme : Société civile immobilière.
Objet social : Acquisition de tous biens immobiliers construits ou non et de tous droits immobiliers, quel qu'en soit l'usage, par tout moyen y compris par voie d'échange ou d'apport, directement ou indirectement.
Siège social : 153, bd Haussmann, 75008 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Capital minimum : 1 000 €.
Gérance : PAREF INVESTMENT MANAGEMENT, SAS au capital de 10 000 €, 153, bd Haussmann 75008 PARIS immatriculée sous le n° 840 364 459 RCS Paris.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
117964

SCI LORFA IMMO

Selon ASSP à PARIS (75) du 20/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCI LORFA IMMO

Forme sociale : Société civile immobilière.
Siège social : 5 rue Soufflot - 75005 PARIS.

Objet social : La propriété par voie d'apport ou autrement, l'acquisition, la mise en valeur, la prise à bail à construction, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Fabien CROS, né le 05/03/1981 à NEUILLY SUR SEINE (92), de nationalité française, demeurant 5 rue Soufflot à PARIS (75005), et Madame Loren LE CORRE, née le 31/08/1984 à RODEZ (12), de nationalité française, demeurant 5 rue Soufflot à PARIS (75005).

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, dispensé pour cessions entre associés.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de PARIS.

Pour avis : La gérance.

117916

Aux termes d'un acte SSP en date du 9 octobre 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

ART & LUXURY

Forme : SAS.
Capital : 1 000 €.
Siège social : 58-60, avenue de la Grande Armée - Paris (75017).

Objet social : La mise en relation, la négociation et/ou la conclusion des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services pour le compte de tiers (producteur, industriel, commerçant, etc.).

La prise de participation dans toutes structures juridiques ou commerciales.

Et, plus généralement, toutes opérations se rapportant ou pouvant se rattacher à cet objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement sous quelque forme que ce soit.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Administration : Présidente : Madame Carole LASNE, demeurant à Gargenville (78440) 14, rue Jean Mermoz.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Cession d'actions : En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la société.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

117911

Découvrez
notre nouveau service
DOMICILIATION



www.jss.fr

Par acte sous seing privé en date du 24/09/2021 à PARIS, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SABIR INTERNATIONAL

Forme : Société par actions simplifiée.
Siège : 11 rue de Nice 75011 PARIS.
Capital : 1 000,00 €.

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement, dans le respect de toute législation et réglementation applicable à l'activité de conseil : Le conseil en stratégie, en communication, en pilotage et accompagnement de projet, en écriture, éditorialisation, conception de projet ainsi que la production de projets et d'événements. Son exercice s'étendra aux domaines concernant notamment la culture, le social, l'urbanisme, la construction, l'industrie, l'événementiel, l'organisation d'événements, le numérique, le marketing, les médias et la communication. De participer à d'éventuelles sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'exercice de cette fonction.

Durée : 99 ans.
Président : Madame Ruth MACKENZIE, née le 24/07/1957, demeurant 99 rue MONGE 75005 PARIS.

Directeur Général : Monsieur Théo RECOULES, né le 07/09/1986, demeurant 66 rue de Clichy 75009 PARIS.

Directeur Général : Monsieur Pierre BOUCHARD, né le 31/03/1986, demeurant 93 Quai Valmy 75010 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

117978

LOUISE MARCAUD

Société à Responsabilité Limitée au capital de quinze mille Euros
Siège social : 75012 PARIS
276, avenue Daumesnil

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/10/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée : « LOUISE MARCAUD », durée : 99 années - Siège social : 276 Avenue Daumesnil, 75012 PARIS.

Capital : 15.000 euros divisé en 1.500 parts de 10 euros chacune attribuée en proportion des apports des associés (dont 10.000 euros en numéraire et 5.000 euros en matériel).
Objet social : La création, conception et fabrication de vêtements, accessoires et articles de mode en direct ou via l'intervention d'atelier en sous-traitance. L'achat, l'importation de tous matériaux nécessaires à la réalisation de ces produits. La vente directe, en B TO B, en boutique, sur show room, salon et internet, en exportation de ces créations.

La participation, et/ou l'organisation de toute manifestation événementielle liée à la mode. Subsidièrement, la livraison à domicile. Gérante : Mme Louise MARCAUD, demeurant 276 Avenue Daumesnil 75012 Paris.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Pour avis, La Gérante.

117995

Suite acte SSP du 4/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination :

KPNL CONSULTING

Siège : 37 boulevard Suchet, 75016 PARIS.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 euros.

Objet : L'activité de holding, la prise de participations et toutes prestations de services dans le cadre de l'animation de l'activité des sociétés dans lesquelles elle détient des participations et toutes activités de gestion de services.
La fourniture à l'ensemble des filiales

de toutes prestations de conseil ou d'assistance, d'ordre technique ou stratégique.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Madame Karen EL KESSASSY épouse SMADJA, demeurant 31 avenue de Gravelle, 94220 CHARENTON LE PONT

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.

POUR AVIS, Le Président.

118008

Aux termes d'un ASSP en date du 18/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI Desmalter

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation de toutes constructions et par tous travaux de viabilité, la construction pour toutes destinations, l'aménagement, de tous biens immobiliers et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément, ainsi qu'à tout bien immobilier qui pourrait être acquis en emploi du prix de cession de ladite propriété. L'aliénation par voie de vente, échange ou apport de ces mêmes biens pour autant qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société.

Siège social : 122, rue de Grenelle, 75007 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Cession de parts : Clause d'agrément.
Président : La société ARGONNE, SAS au capital de 1 000 euros, sise 122, rue de Grenelle 75007 PARIS immatriculée au RCS de Paris n°884 708 710.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

118029

TRANSFORMATIONS

PARADOX MEDIA

SARL transformée en SAS au capital de 4 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
25, rue du Général Foy
752 423 723 R.C.S. PARIS

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 08/10/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 4 000 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par M. David LAROCHE.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la société reste dirigée par M. David LAROCHE, demeurant au Platinum Tower - Unit 4302 - JLT à DUBAI (Emirats Arabes Unis), Président.

Pour avis. La Gérance.

117992

CMS – Francis Lefebvre Avocats
1 rue du Maréchal Joffre - BP 70001
67083 STRASBOURG CEDEX

ABA Immobilier

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 68230 WALBACH
25, rue de la Forêt
879 270 064 R.C.S. COLMAR

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique et de l'assemblée générale du 19/10/21, il a été décidé de :

- transformer la Société en Société par actions simplifiée,
- transférer le siège social à 75017 PARIS – 105, rue des Moines,
- augmenter le capital de 75 315 € pour le porter de 1 000 € à 76 315 € par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte « report à nouveau »,
- augmenter le capital de 223 685 € pour le porter de 76 315 € à 300 000 € par apports en numéraire,
- modifier l'objet social.

Il en résulte la publication des mentions suivantes :

Forme : Ancienne mention : SARL.
Nouvelle mention : SAS.

Siège social : Ancienne mention : 25 rue de la Forêt – 68230 WALBACH.

Nouvelle mention : 105 rue des Moines 75017 PARIS.

Administration : Ancienne mention : Baptiste ANDRE, demeurant 25 rue de la Forêt - 68230 WALBACH, gérant.

Nouvelle mention : Baptiste ANDRE a été nommé Président sans limitation de durée.

Capital : Ancienne mention : 1 000 €.
Nouvelle mention : 300 000 €.

Objet : Ancienne mention : La Société a pour objet le conseil en acquisitions, l'assistance dans la structuration d'investissements et le réinvestissement du produit de son activité dans l'acquisition d'actifs divers.

Nouvelle mention : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition de biens immobiliers ou de droits sociaux dont l'actif est principalement composé de biens immobiliers, en vue de leur revente, en l'état ou après transformation, leur gestion et leur administration,
- l'activité de marchands de biens,
- la promotion immobilière,
- toutes opérations d'acquisition de biens immobiliers, leur location, leur exploitation, leur gestion et leur administration,
- l'activité de conseils dans le domaine immobilier, mais pas exclusivement,
- toutes opérations de souscription d'emprunt, de constitution de garanties, ou de tout moyen, de financement relatif aux opérations d'acquisition, de gestion, de transformation et de cession des biens immobiliers susvisés,
- et, d'une manière générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ».

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix.

Agrement : Les actions ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés. Mention en sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis.

118040

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



FUSION
ACQUISITION

Votre contact : annonces@jss.fr
01 47 03 10 10

I&P

SARL au capital de 135 704 Euros
Siège social : 75002 PARIS
9, rue Notre-Dame des Victoires
441 734 746 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil de Surveillance en date du 30/09/2021, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Il a été mis fin aux fonctions du Gérants, les commissaires aux comptes ont été maintenus.

Il a été décidé de nommer en qualité de :
- **Président et membres du Conseil de Surveillance**, Jean-Michel SEVERINO.
- **membres du conseil de surveillance** M. Olivier LAFOURCADE demeurant 4, sq Thiers 75116 PARIS et M. Bagoré BATHILY demeurant via Kébé Avenue Cheik Anta Diop GOUYE SOR OUKAM, SENEGAL,
- **membre du directoire et Président de la société** M. Sébastien BOYE demeurant 26, bd Anatole 92190 MEUDON,
- **membre du directoire et Directeur Général** M. Jérémy HAJDENBERG demeurant 11/13, rue de l'Epée de Bois 75005 PARIS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117933

MODIFICATIONS

JURICA

15, rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT

**EDGARD HAMON
MANUFACTURE**

SAS au capital de 385 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
5, rue d'Uzès
844 043 737 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 29 septembre 2021 :
- il a été décidé l'augmentation du capital social d'une somme de 700 000 € pour le porter de 100 000 € à 800 000 € par voie de création de 70 000 actions nouvelles émises au pair, à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société,
- il a été constaté la réalisation de ladite augmentation de capital,
- et il a été décidé la réduction du capital social d'une somme de 415 000 € pour le ramener de 800 000 € à 385 000 €, par amortissement à due concurrence du solde débiteur du compte « Report à nouveau » et annulation corrélative de 41 500 actions.
Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

118039

EPOCA U&I

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75010 PARIS
16, rue Lucien Sampaix
849 711 361 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un ASSP constatant les décisions unanimes des associés en date du 09/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 2, rue Michel Girardot 52000 CHAUMONT.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera radiée du RCS PARIS et immatriculée au RCS CHAUMONT.
118023

SARL GANESH

SARL au capital social : 1 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
1, rue PICHON,
Angle 137, rue du CHEMIN VERT
798 301 081 R.C.S. PARIS

Par décision de l'AGE du 15/10/2021 il a été pris acte de modifier l'objet social qui devient : Vente carte téléphone, Réparations et échanges d'accessoires téléphoniques et informatiques, Cybercafé, Taxiphone, Transfert d'argent, Point relais Colis de la société, à compter du 15/10/2021, pour ajouter Alimentation Générale, épicerie. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.
Pour avis et mention.

117923

**GROUPEMENT FORESTIER
DE COURANCES**

Groupeement Forestier
au capital de 915 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
243, boulevard Saint Germain
443 925 409 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2021 a décidé de transférer le siège social du 243, boulevard Saint Germain 75007 Paris au 2, Hameau de Chalmont 77930 Fleury-en-Bière à compter de ce jour. Nouvelle immatriculation au RCS de MELUN.
117919

BLACK SHIELD SECURITE

SARL au capital de 7 700 Euros
Siège social : 75020 PARIS
5, rue de Lesseps
793 439 928 R.C.S. PARIS

L'AGE du 18/10/2021 a décidé de modifier l'objet social à compter du 18/10/2021.
Nouvel objet social : L'objet social de la société est : la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble. Le contrôle d'accès des personnes et des véhicules, la vidéo surveillance, l'étude, la conception, l'assistance technique et la réalisation d'un système de sécurité incendie.
Le reste de l'article n°2 reste inchangé.
L'article Article n° 2 Objet social des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de PARIS.
MONTEIRO Adekounle Jean-Yves.
117863

**INGENICO e-COMMERCE
SOLUTIONS SAS**

Société par actions simplifiée
au capital social de 40 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
28-32, boulevard de Grenelle
435 236 898 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'associé unique du 30 juillet 2021, il a été pris acte de la démission de la société MAZARS SA de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire avec effet à compter du 30 juillet 2021 et décidé de la nomination de la société Deloitte, sis 6, Place de la Pyramide, 92908, Paris la Défense Cedex (434 209 797 RCS Nanterre), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société MAZARS SA, démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice qui seras clos le 31 décembre 2024.
Pour avis.

117873

**BANKS AND ACQUIRERS
INTERNATIONAL HOLDING**

Société par actions simplifiée
au capital social de 3 770 636 Euros
Siège social : 75015 PARIS
28-32, boulevard de Grenelle
814 767 216 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'associé unique du 30 septembre 2021, il a été :
- pris acte de la démission de la société KPMG SA de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire avec effet à compter du 30 septembre 2021 ; et
- décidé de la nomination de la société Deloitte, sis 6, Place de la Pyramide, 92908, Paris la Défense Cedex (434 209 797 RCS Nanterre) en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société KPMG SA, démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice qui seras clos le 31 décembre 2024.
Pour avis.

117874

MAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social :
91310 LONGPONT-SUR-ORGE
14, rue des Parfums
300 069 127 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions en date du 12 octobre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 14, rue des Parfums 91310 LONGPONT-SUR-ORGE au 17, rue Lagrange 75005 PARIS, et ce, à compter du 12 octobre 2021.
Monsieur Mohand ABOUR demeurant 14, rue des Parfums 91310 LONGPONT-SUR-ORGE est **président** de la Société.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
117912

FMT 2002

S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
20-22, rue Vernier
888 573 367 R.C.S. PARIS

L'associé unique a décidé le 15/09/2021 de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.
117872

FMT 2001

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
20-22, rue Vernier
888 529 088 R.C.S. PARIS

L'associé unique a décidé le 15/09/2021 de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.
117877

SCI TYRA VALENTIN

SCI au capital de 1 200 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
19, rue de Bourgogne
811 112 143 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 10/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Co-gérant Mme Hortense DELESTRE demeurant 10, rue Rodier 75009 PARIS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117879

FONCIERE MAIF TRANSITION

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
au capital de 75 100 Euros
Siège social : 75017 PARIS
20-22, rue Vernier
882 681 778 R.C.S. PARIS

L'associé unique a décidé le 30/09/2021 de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.
117880

SCHLUMBERGER SA

SA au capital de 39 777 238,96 Euros
Siège social : 75007 PARIS
42, rue St Dominique
542 062 120 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 29/09/2021, il a été décidé de coopter en qualité d'administratrice Mme Véronique NOUAZE épouse MOSSER demeurant 21, rue du Panorama 92350 LE PLESSIS-ROBINSON en remplacement de Mme Armelle BRESSON-TRICHARD.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117886

DELTA

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
105, boulevard Haussmann
833 085 798 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 07/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Thibault FEUILLET demeurant 49, avenue Gabriel Péri 92500 RUEIL-MALMAISON, en remplacement de M. Nicolas DUICK.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117891

BLUE CORAL FINANCE

S.A.S. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 75002 PARIS
12, rue Vivienne
519 693 089 R.C.S. PARIS

Le 30 septembre 2021, l'associé unique n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société malgré les pertes.
Le Président.
117898

AGUESSEAU IMMOBILIER SNC

SNC au capital de 38 112 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
380 359 299 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 182, avenue de France - 75013 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117901

SAPANEL

Société Civile
au capital de 289 653 Euros
Siège social : 75003 PARIS
1, rue des Fontaines du Temple
453 257 404 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 04/01/2021, Mme Sara SAPAN demeurant 30, rue Cortambert - 75016 PARIS, a été nommée en qualité de cogérante.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117865

L'INSTANT CRU

SAS au capital de 3 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
91, rue du Faubourg Saint Honoré
798 327 235 R.C.S. PARIS

Par décision du 20/10/2021, l'associée unique a décidé de modifier, à prise d'effet rétroactive du 01/01/2021, l'objet social pour « La formation professionnelle continue d'adultes, à titre accessoire et non limitatif, toute formation dématérialisée ou présente, notamment dans les domaines de l'élaboration de recettes de cuisine, orientées vers tout public, la commercialisation de supports de formation et produits ou services dérivés tels que des recettes », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

POUR AVIS, La Présidente.
117939

Hervé SEDILLOT, Edouard JOURDE, Laurence JOUVIN, Jean-Michel ROUVRAS, NOTAIRES ASSOCIÉS

SARL au capital de 398 806,63 Euros
Siège social : 75009 PARIS
13, rue Auber
335 231 239 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24/06/2021, il a été décidé de mettre fin aux fonctions de Gérant de M. Hervé SEDILLOT.

Il a également été décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 15/04/2100.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117921

SOCIETE FONCIERE D'EVREUX

SAS au capital de 75 706,17 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
399 293 067 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 182, avenue de France - 75013 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117906

SCI BERRY-VENDOMOIS

SC au capital de 1 524 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
413 813 460 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 182, avenue de France - 75013 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117907

LABORATOIRE XAVIER DANIEL

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
77, rue de l'Ouest
432 592 053 R.C.S. PARIS

Par décision du gérant du 23.11.2020, il a été décidé, à compter du 01.01.2021, de transférer le siège social 22, boulevard Saint-Marcel 75005 Paris et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117938

INGENICO BUSINESS SUPPORT

Société par Actions Simplifiée
au capital social de 16 981 686 Euros
Siège social : 75015 PARIS
28-32, boulevard de Grenelle
814 734 091 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'associé unique du 30 septembre 2021, il a été :

- pris acte de la démission de la société KPMG Audit IS SAS de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de la société Salustro Reydel SA de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, avec effet à compter du 30 septembre 2021 ; et

- décidé de la nomination de la société Deloitte, sis 6, Place de la Pyramide, 92908, Paris la Défense Cedex (434 209 797 RCS Nanterre), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société KPMG Audit IS SAS, démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice qui seras clos le 31 décembre 2022.

Pour avis.

117875

RETAIL INTERNATIONAL HOLDING

Société par Actions Simplifiée
au capital social de 646 247 880 Euros
Siège social : 75015 PARIS
28-32, boulevard de Grenelle
852 926 484 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'associé unique du 30 septembre 2021, il a été :

- pris acte de la démission des sociétés MAZARS et KPMG SA de leurs fonctions de Commissaires aux comptes titulaires avec effet à compter du 30 septembre 2021 ; et

- décidé de la nomination de la société Deloitte, sis 6, Place de la Pyramide, 92908, Paris la Défense Cedex (RCS 434 209 797 RCS Nanterre), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société MAZARS, démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice qui seras clos le 31 décembre 2024.

Pour avis.

117876

SCI VALENTIN

Société Civile
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
19, rue de Bourgogne
494 055 650 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 10/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Co-gérant M. Mathias VALENTIN demeurant 94, rue de l'Assomption 75016 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117869

MANIEM

SCI au capital de 270 Euros
Siège social : 75116 PARIS
12, avenue Alphan
523 848 109 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/10/2021,

Il a été décidé de transférer le siège social au 71 bd Lannes - 75116 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117952

SHARINGBOX FRANCE

SAS au capital de 118 860 Euros
Siège social : 75019 PARIS
13, rue Georges Auric
817 915 747 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique le 13/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président SHARINGBOX, société anonyme de droit belge, 112, rue Saint Denis 1190 BRUXELLES/BELGIQUE immatriculée au RPM de Bruxelles sous le n° 0817 422 859 en remplacement de M. Marc ELKINER.

Il a également été pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de M. Sidney VALENTA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117982

SHARINGBOX HOLDING FRANCE

SAS au capital de 119 860 Euros
Siège social : 75019 PARIS
13, rue Georges Auric
817 849 474 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique le 13/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président SHARINGBOX, société anonyme de droit belge, 112, rue Saint Denis 1190 BRUXELLES/BELGIQUE immatriculée au RPM de BRUXELLES sous le n° 0817 422 859 en remplacement de M. Marc ELKINER.

Il également été pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de M. Sidney VALENTA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117986

SAUBANERE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 40400 AUDON
2, chemin de Saubanère
522 044 130 R.C.S. DAX

Par décision de l'associé unique le 20/10/2021, VOLTA INVESTISSEMENTS, SAS, 28, boulevard Haussmann 75009 PARIS immatriculée sous le n° 843 587 031 RCS Paris, a été nommée en qualité de président en remplacement de M. Jean-Michel GAUZERE.

Le siège social a été transféré au 28, boulevard Haussmann - 75009 PARIS.

L'objet et la durée reste inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.

117998

EMAN

SCI au capital de 279 850 Euros
Siège social : 75016 PARIS
12, avenue Alphan
539 892 208 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Annie CLAOUE en remplacement de Monsieur Emmanuel CLAOUE.

- de transférer le siège social au 71, bd Lannes - 75116 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117944

Rectificatif à l'annonce n°PA116845 parue dans le présent journal du 09/10/2021 concernant la société ACQUA. Il s'agissait de lire que le nom du nouveau gérant est « ANDERSEN ».

117905

SCI BARETTE

SCI au capital de 575 000 Euros
Siège social : 77100 MEAUX
14, rue de la Paix
502 472 954 R.C.S. MEAUX

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 7 bis, Passage Saint-Pierre Amelot - 75011 PARIS.

Durée : jusqu'au 06/02/2107

Objet social : Acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, obtention de crédit, prêts avec ou sans garantie, vente des immeubles inutiles à la société.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de MEAUX et immatriculée au RCS de PARIS.

117997

"SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARIS-BARA"

SCI au capital de 121 974,46 Euros
Siège social : 75116 PARIS
37, avenue Bugeaud
403 076 466 R.C.S. PARIS

Par décisions unanimes du 27/09/2021, les associés de la société ont pris acte à cette date de la démission de Madame Irène ARTECHE de la gérance et nommé gérant : Monsieur Vincent DALLONGEVILLE demeurant 10, rue Royale (75008) PARIS. Ils ont également transféré le siège au 8, rue de Faubourg Poissonnière (75010) PARIS, à compter dudit jour. L'article 4 des statuts est modifié. Mention RCS PARIS.

118031

Coallia

Association loi 1901 à but non lucratif
Siège social : 75012 PARIS
16-18, Cour Saint Eloi
775 680 309 R.C.S. PARIS

Le Conseil d'Administration de Coallia du 9 juin 2021 a désigné Monsieur DIAKITE Mahamadou, domicilié au 62, rue des Trois Territoires 94300 Vincennes, en qualité d'administrateur représentant des usagers en remplacement de BATHILY Boubacar.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

118015

DOWNTOWN MUSIC S.A.R.L.

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
Hôtel de Retz 9, rue Charlot
842 871 196 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 03/08/2021, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant M. Michael SMITH demeurant 253 Creighton Avenue - LONDRES, N2 9BP, Royaume-Uni, en remplacement de M. Roberto NERI.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

118020

ETOILE-LAURISTON

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
402 913 677 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 182 avenue de France - 75013 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

117904

SECURITY.COM

SA au capital de 1 002 213,70 Euros
Siège social : 75009 PARIS
75, rue Saint Lazare
434 330 338 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 30/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur et Président du conseil d'administration M. Jean-Marie SAVALLE demeurant 29 Grande Rue 60510 NIVILLERS, en remplacement de M. Alain BORGHESI.

Il a été décidé de nommer en qualité d'administrateurs M. Jean-Pierre JOCQUEVIEL demeurant 458, rue Jean Giono 33290 LE PIAN MEDOC, M. Mathieu SAVALLE demeurant 27 Sea Lane PO21, 4UN PAGHAM, Royaume-Uni et M. Thierry HARDION demeurant 18, rue du Presbytère 60360 CREVECOEUR-LE-GRAND, en remplacement de M. Arnaud BELLEIL, M. Denis GOUSSÉ et M. Michel GODARD.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118004

DANONE FINANCE INTERNATIONAL

SA au capital de 964 918 514,30 Euros
Siège social : 75009 PARIS
17, boulevard Haussmann
824 272 264 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 21/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Mathieu LAPASSET demeurant 8, rue Henri Regnault 75014 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117958

EMERGENCE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 890 800 Euros
Siège social : 75009 PARIS
19, rue Pierre Sémard
788 648 905 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AGE du 22/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 19, rue Pierre Sémard, 75009 PARIS au 141, avenue de Wagram – 75017 PARIS à compter du même jour et de modifier en conséquence les statuts

Pour avis. La Gérance.

117940

INFOTEL

SA au capital de 2 728 510 Euros
Siège social : 75020 PARIS
Le Valmy 4/16, avenue Léon Gaumont
317 480 135 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 21/10/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 2 756 223,20 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117971

AZC

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75020 PARIS
116, rue des Grands Champs
818 827 743 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 20/09/2021, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

118012

MONT-BLANC ALPEN-STOCK

SAS au capital de 13 259 976,50 Euros
Siège social : 75008 PARIS
22, boulevard Malesherbes
450 658 802 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM et des décisions du Président en date du 21/10/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 12 135 574,46 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118026

MAYDALI CONSEILS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 75019 PARIS
25 villa Curial
852 298 157 R.C.S. PARIS

L'AGO du 22/10/2021 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre ZEPHIR de son mandat de Président et a nommé en qualité de Président Madame Meriem ZEPHIR demeurant 25 Villa Curial 75019 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118038

Centre Français d'exploitation du droit de Copie

Société Civile
au capital de 1 219,59 Euros
Siège social : 75006 PARIS
20, rue des Grands Augustins
330 285 875 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions prise lors de la réunion du comité en date du 05/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Mme Laura BOULET demeurant 24, rue Davioud 75016 PARIS en remplacement de M. Dominique BERNARD à compter du 02/11/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118019

PROJET DE FUSIONS

GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV absorbée)

FCP GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE

Fonds Commun de Placement (FCP absorbant)

AVIS DE FUSION

Suivant acte sous seing privé signé à Paris, en date du 22 octobre 2021, AMUNDI ASSET MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 086 262 605 euros, dont le siège social est 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 437 574 452, agréée comme société de gestion sous le n° GP-04000036, du FCP « FCP GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » et la SICAV « GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » dont le siège social est à Puteaux (92800), 17, cours Valmy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° RCS 518 532 973 ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la SICAV « GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » par le FCP « FCP GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE ».

A cet effet, le FCP « FCP GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » recevra la totalité de l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif de la SICAV « GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE ».

La rémunération des apports de la SICAV « GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » sera effectuée par la remise aux actionnaires de la SICAV « GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE », sans frais ni commission de souscription, de parts et de millièmes de parts émises par le FCP « FCP GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE ».

La parité d'échange sera déterminée par le quotient de la valeur liquidative de chacune des entités concernées, sur la base des valeurs liquidatives calculées le 6 décembre 2021.

Les actionnaires de la SICAV « GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » recevront un nombre entier de parts augmenté d'un ou plusieurs millièmes de parts du FCP « FCP GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » et le cas échéant, d'une soule résiduelle en espèces.

Les créanciers de chacune des deux entités dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion, dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour l'opération (art. 422-101 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

Le dépositaire du FCP « FCP GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » centralisera les opérations d'échange des parts de la SICAV « GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » contre des parts et millièmes de parts du FCP « FCP GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE ».

L'opération de fusion/absorption interviendra le 6 décembre 2021.

Les souscriptions et les rachats des parts de la SICAV « GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » seront suspendus à compter du 3 décembre 2021 à 13h.

La SICAV « GESTION OBLIGATAIRE TAUX VARIABLE » sera dissoute au jour de la fusion.

La présente opération a fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à l'article 422-101 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris le 25 octobre 2021.

Le conseil d'administration.

118003

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



COURS FORMATION



PARTENARIAT



OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOI

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

SCCV ELANCOURT ZAC DES REAUX AB

SCCV au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
830 249 561 R.C.S. PARIS

Aux termes de ses décisions en date du 20/09/2021, la société ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, SA au capital de 30 262 768 €, sise 59, rue de Provence, 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°315 518 803, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la Société SCCV ELANCOURT ZAC DES REAUX AB.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal Judiciaire de PARIS.
117949

SCCV

JOUARS PORTE D'ANDIN

SCCV au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
830 515 052 R.C.S. PARIS

Aux termes de ses décisions en date du 20/09/2021, la société ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, SA au capital de 30 262 768 €, sise 59, rue de Provence, 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°315 518 803, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la Société SCCV JOUARS PORTE D'ANDIN.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal Judiciaire de PARIS.
117943

DISSOLUTIONS

LP INVEST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
22, rue de la Fédération
844 290 437 R.C.S. PARIS

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2021, la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivi de sa mise en liquidation.

Le liquidateur nommé est M. Louis RODRIGUES, demeurant à VIGNY (95450) 10, rue Marie.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis, Le représentant légal.

117909

**BRUNO DE MONPLANET
CONSEIL-BDM CONSEIL**

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
50, rue de l'Assomption
798 865 614 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25/09/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Bruno GUILLEMIN DE MONPLANET demeurant 50, rue de l'Assomption 75016 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117974

MARTYN

SARL au capital de 1 100 Euros
Siège social : 75011 PARIS
59, rue Oberkampf
830 125 506 RCS PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2021, à 9 heures, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2021. M. Sébastien MARTIN, actuel Gérant, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au 59, rue Oberkampf, 75011 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117963

Vêtements Retz

SARL en liquidation
au capital de 11 662,35 Euros
Siège social : 75020 PARIS
53, rue d'Avron
572 054 641 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 13/09/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 13/09/2021. Najchous Léon demeurant 19 avenue de Noailles 95200 SARCELLES a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
117988

CABINET JF SCHWARTZ

SARL en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
11, rue Poulbot
484 435 516 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 15/03/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/03/2020. Mme Emilie SCHWARTZ, demeurant 134, rue Léon Maurice Nordmann 75013 PARIS, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
117893

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

CABINET JF SCHWARTZ

SARL en liquidation
Au capital de 1 000 Euros
Siège social et de liquidation :
75018 PARIS
11, rue Poulbot
484 435 516 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat le liquidateur Mme Emilie SCHWARTZ, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
117895

**BRUNO DE MONPLANET
CONSEIL-BDM CONSEIL**

SAS en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
50, rue de l'Assomption
798 865 614 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
117975

MARTYN

SARL en liquidation
au capital de 1 100 Euros
Siège social : 75011 PARIS
59, rue Oberkampf
830 125 506 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 30/06/2021, à 18 heures, l'associé unique a approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. La Société sera radiée du RCS de PARIS.
117965

A.F.M.D

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75020 PARIS
15, rue de Bagnolet
408 752 426 R.C.S. PARIS

L'AGO du 01/10/21 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marielle DESLANDES, demeurant 4, rue de Voize 93360 Neuilly-Plaisance, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
118009

**GROUPEMENT FORESTIER
DE MONTIGNY**

GF en liquidation
au capital de 10 900,10 Euros
Siège social : 75015 PARIS 15
89, avenue Emile Zola
440 228 419 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
118027

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/09/2021,
La société HORIZON, SARL au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est au 2 rue de la Ferronnerie 75001 PARIS, Immatriculée sous le n° 484 375 167 RCS PARIS,

a confié en location gérance à la société VERONIQUE, SARL au capital de 2 000 Euros, dont le siège social est au 70 avenue de Versailles 75016 PARIS, Immatriculée sous le n° 879 659 985 RCS PARIS,

Un fonds de commerce de restauration rapide, vente de glaces, salon de thé, fabrication de pâtisseries et vente de boissons chaudes et froides ; vente de panini et kébab à condition de préserver le standing du restaurant, sis et exploité au 2 rue de la Ferronnerie/ 3 rue des Innocents 75001 PARIS, pour une durée de 18 mois à compter du 01/10/2021 à 00H01, renouvelable pour une durée de 18 mois, faute d'avoir été dénoncé par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois au plus tard avant l'échéance contractuelle.
118001

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/10/2021, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-SULPICE le 26/10/2021, Dossier 2021 00058381, référence 7584P61 2021 A 11126.

La société dénommée NANO BERNARD, SARL au capital de 116 000 euros dont le siège social est situé au 86, rue Claude Bernard 75005 PARIS, Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 820 496 008, a vendu à

La société dénommée AK CLAUDE BERNARD, SARL au capital de 3 000 euros dont le siège social est situé au 86, rue Claude Bernard 75005 PARIS, Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 904 002 789.

Un fonds de commerce de supérette exploité au 86, rue Claude Bernard 75005 PARIS, connu l'enseigne « FRANPRIX ».

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 19/10/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au Cabinet TROUVIN, 34, rue de Bassano 75008 PARIS pour la validité et la correspondance.
118025

VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte d'Avocat, reçu le 07/10/2021, par M^e Nicolas LIGNEUL, Avocat à PARIS 17^e, 32, rue Bernard Buffet, enregistré au SIE de PARIS ST LAZARE, le 12/10/2021, Dossier 2021 00041781, référence 7564P61 2021 A 12655,

la société MOJO FOOD, SAS au capital de 200 euros, dont le siège social est sis 13, rue Alfred Ottino, 93400 SAINT-OUEN, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n°878 564 699, a vendu à

la société MEAL MERCI, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 83, boulevard Voltaire, 75011 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°879 143 410,

Un fonds de commerce de vente de boissons non alcoolisées, de snacks salés et sucrés, de prestations de commercialisation lors d'événements privés et ouverts au public ainsi que de vente au public avec laboratoire de préparation, lieu de stockage et lieu de vente de produits, connu sous l'enseigne Mojo Food, sis et exploité 1, square du Rhône, 75017 PARIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 38 600 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 07/10/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance, au Cabinet de Maître Nicolas LIGNEUL, 32, rue Bernard Buffet, 75017 PARIS.
117915

Rectificatif à l'annonce parue dans le présent journal n°117843, concernant la cession de fonds de commerce entre la société LE TRAVAIL DES HOMMES et la société CONTICINI, il convient de lire comme adresse du siège social de la société CONTICINI, 59, boulevard Camélinat 92230 GENNEVILLIERS.
117920

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 novembre 2011,

Monsieur Ugo SCOTTO a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, la copie authentique de dépôt de ce testament au rang des minutes de Maître Flavia COLANGELO, notaire à ROME le 29 janvier 2021, a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Adrien BERCEBRU de FOUCAUD et d'AURE, Notaire au sein de l'Office Notarial sis à PARIS (75007), 5, quai Voltaire, le 21 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Adrien BERCEBRU de FOUCAUD et d'AURE, Notaire à l'Office Notarial sis à PARIS (75007), 5, quai Voltaire, référence CRPCEN : 75043, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture de testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
117871

Portail de la Publicité Légale des Entreprises



Site officiel d'accès

aux publicités et aux informations légales
des entreprises



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date à PARIS le 24 février 2020, Madame Françoise Marie Jacqueline THIEBLIN, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS (75003). Née à TUNIS (TUNISIE) le 19 février 1937. Veuve de Monsieur Bernard Jean SUTTER et non remariée. Décédée à PARIS (75012) le 23 septembre 2021. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Ludovic MESUREUR, Notaire à PARIS 5^{ème} (75005), suivant procès-verbal en date du 20 octobre 2021, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de PARIS.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Ludovic MESUREUR, Notaire à PARIS 5^{ème} arrondissement (75005) 9, boulevard Saint Michel, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis,
Maître Ludovic MESUREUR.
117889

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe du 7 octobre 2021, Madame Jacqueline Jane FRIEDRICH, demeurant en son vivant à PARIS (75008) 74, rue de Miromesnil, veuve de Monsieur Charles KREJTMAN, née à ANNECY (74000), le 8 mars 1938, décédée à PARIS (75008), le 3 août 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M^e Fabrice LUZU, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « Fabrice LUZU, Julien TROKINER, Sébastien WOLF, Virginie JACQUET, Thibault EGRET, Ludvine KOSMALSKI et Claude-Aliénor RENAULT » titulaire d'un office notarial à PARIS (75008), 29, rue de la Bienfaisance (siège social) et d'un office notarial à LYON (69002), 16, rue Victor Hugo, dénommée DIXSEPT68 NOTAIRES, le 7 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : M^e Fabrice LUZU, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « Fabrice LUZU, Julien TROKINER, Sébastien WOLF, Virginie JACQUET, Thibault EGRET, Ludvine KOSMALSKI et Claude-Aliénor RENAULT » titulaire d'un office notarial à PARIS (75008), 29, rue de la Bienfaisance (siège social) et d'un office notarial à LYON (69002), 16, rue Victor Hugo, dénommée DIXSEPT68 NOTAIRES, référence CRPCEN : 75114, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
117900

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 13 février 2008, Madame Marthe Victorine Louise FOUGERES, née à SAINT-BRICE-DELANDELLES (50730) le 30 juillet 1928, domiciliée à PARIS (75011), 55, rue Alexandre Dumas, décédée à PARIS (75011) le 08 septembre 2021 a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-Jacques TIREL, Notaire associé de la société SAS 47 Jean Bonal Notaires, titulaire d'un Office Notarial à LA GARENNE-COLOMBES (92250) 47, rue Jean Bonal, suivant procès-verbal en date du 22 octobre 2021 dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jean-Jacques TIREL, Notaire associé à LA GARENNE-COLOMBES (92250) 47, rue Jean Bonal, notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal de dépôt et de description du testament et de la copie figurée de ce testament.
117931

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 mai 2006, Monsieur Jean-Maurice André DAURIAC, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 8^{ème} arrondissement (75008), 229 rue du Faubourg Saint Honoré. Né à HANOÏ, (VIETNAM) le 17 décembre 1938. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à ILE-DE-BATZ (29253) (FRANCE) où il se trouvait momentanément, le 20 juillet 2021. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christine BERNARD, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée « NÉNERT NOTAIRES », le 13 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : SAS NÉNERT NOTAIRES, notaire à PARIS (75008) 38, avenue Hoche, référence CRPCEN : 75064, Notaire chargé du dossier, Maître Christine BERNARD, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
117937

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes de son testament olographe, M. Robert Michel Albert FAURE, né à PARIS 16^{ème}, le 28 novembre 1933 a institué des légataires universels. Le notaire chargé du règlement de la succession est M^e Gelven JOSSEAUME Notaire à PARIS (75007) 21, avenue Rapp.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par les légataires universels seront formées auprès de M^e Gelven JOSSEAUME ci-dessus nommé, dans le délai d'un mois à compter de la réception de l'acte de dépôt par le greffe du tribunal compétent.
117990

YVELINES
78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/10/2021,
Il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GUILIS
Forme : Société civile.
Objet : La propriété et la gestion de toute opération de placement financier et notamment la souscription pour son compte de tout contrat de capitalisation, ainsi que la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations.

Siège social : 49, rue Johnson, 78600 MAISONS-LAFFITTE.
Capital : 367 000 Euros.
Durée : 99 années.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Mme LEROUX épouse DUFAY Karine, demeurant 49, rue Johnson, 78600 MAISONS-LAFFITTE.
La société sera immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES.
117883

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : J.RICHARD
Siège social : 53, rue de Montreuil, 78000 VERSAILLES.
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
Capital social : 5 000 Euros.
Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolatier, salon de thé, vente de glaces sans fabrication, restauration rapide, traiteur, boissons sans alcool à emporter et/ou à consommer sur place et toutes activités s'y rapportant.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.
Président : Monsieur Julien RICHARD demeurant 53, rue de Montreuil 78000 VERSAILLES.
Cession des actions : La cession d'actions à un tiers est libre.
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées dans les statuts.
117894

ppl.fr
Portail de la Publicité Légale des Entreprises
Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises
Ministère de l'Économie et des Finances
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRANSFORMATIONS

TRANSFO INDUSTRIE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 78440 GARGENVILLE
Zone Industrielle des Garennes
12 C, rue des Longues Raies
326 851 854 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions prises en la forme extraordinaire par les associés le 20 septembre 2021 de la société TRANSFO INDUSTRIE, il a été décidé à compter de même date de transformer la Société en société par actions simplifiée sans création d'une personne morale nouvelle. Sa durée, son capital, sa dénomination, les dates de son exercice social et son siège social restent inchangés. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : La Société précédemment sous forme de société à responsabilité limitée a adopté celle de Société par actions simplifiée. **Administration et direction** : Avant sa transformation en société par actions simplifiée, la société était gérée par Monsieur Daniel DESCHAMPS, gérant. Sous sa nouvelle forme, la société est gérée et dirigée par Monsieur Alain DESCHAMPS, demeurant 3, rue de la Brèche – 78680 Epône, qui a été nommé **Président**. Monsieur Daniel DESCHAMPS, demeurant 7, avenue de la Division Leclerc – 78410 AUBERGENVILLE est nommé en qualité de **directeur général**.

Admission aux assemblées et droit de vote : Le droit vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. **Agrément cession d'actions** : La cession d'actions à des tiers devra être agréée par les associés.
Les modifications seront faites auprès du Greffe de VERSAILLES.
117985

HANODEM FINANCE
SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social :
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
15, rue François Villon
839 050 416 R.C.S. VERSAILLES

Par décisions de l'associé unique le 26/10/2021, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

En conséquence de la transformation, il a été mis fin au mandat de gérant de M. Emmanuel HAMIACHE qui a été nommé **Président** de la société sous sa nouvelle forme.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
117945

MODIFICATIONS

SCI M D A
Société Civile Immobilière
au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 78360 MONTESSON
30, rue Pablo Picasso
889 085 429 R.C.S. VERSAILLES

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2021, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 14/09/2021 au 40, rue Lamirault, 77090 COLLEGIEN. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Radiation au R.C.S. de VERSAILLES et nouvelle immatriculation au R.C.S. de MEAUX.
Pour avis, Le représentant légal.
117929

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



LOCATION - VENTE

**INGENIERIE GENERALE
DE MESURES**

Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 811,20 Euros
porté à 50 000 Euros
Siège social :
78114 MAGNY LES HAMEAUX
4, rue Pablo Picasso
Parc d'activités de Gomberville
412117418 R.C.S. VERSAILLES

Par décision du 19 octobre 2021, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 46 188,80 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 3 811,20 Euros. **Nouvelle mention : Capital social :** 50 000,00 Euros
POUR AVIS, Le Président.
118028

DISSOLUTIONS

SCI DE FONTENAY

Société Civile en liquidation
au capital de 762,25 Euros
Siège social : 78810 FEUCHEROLLES
23, rue des Petits Prés
423 719 889 R.C.S. VERSAILLES

Les associés de la SCI DE FONTENAY ont, lors de l'AG le 30/09/2021, décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Ils nomment, liquidateur, Pascal CORMIER, qui demeure 23, rue des Petits Prés 78810 FEUCHEROLLES et a les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation reste fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes sera effectué au RCS de VERSAILLES.
117897

OPPOSITIONS

DONATIONS

Aux termes d'un acte authentique en date du 18 juin 2021 enregistré au SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE VERSAILLES le 1^{er} juillet 2021, Dossier 2021 00021260, référence 7804P61 2021 N 01731, Madame GODAERT Chantal, Jacqueline demeurant 21, rue de la Porte Saint Martin - 78770 THOIRY, enseigne : A L'AUBERGE DU VIEUX PRESSOIR (SIREN 327 456 166 RCS Versailles - Gestion 1983A00663 - SIRET 327 456 166 00013), a fait une donation à Madame GENOVES Alexandra, Stéphanie, demeurant 5, rue Caplat - 75018 PARIS 18e, de son fonds de commerce de restaurant situé 21, rue de la Porte Saint Martin - 78770 THOIRY, évalué à la somme de CINQ MILLE (5 000) euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 18 juin 2021. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds pour la validité et pour la correspondance à SELAS HAUVILLE MARIE-PIERRE, AVOCAT, 2, rue Pierre de Ronsard - 78200 Mantes-la-Jolie.
117878

Le JSS est à votre disposition
du **lundi au vendredi**
de **09h00 à 12h30**
et de **14h00 à 18h00**

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Réda BEY, notaire au sein de l'office notarial de CROISSY-SUR-SEINE (78290), 11, rue des Ponts, le 14 octobre 2021, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

PAR : Monsieur Claude Maurice Marie MARTIN, retraité, et Madame Maryse Anne SOTTO, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CROISSY-SUR-SEINE (78290), 1, rue des cerisiers.

Monsieur est né à PARIS 13^{ème} arrondissement (75013) le 14 octobre 1947, Madame est née à PARIS 15^{ème} arrondissement (75015) le 2 avril 1949.

Mariés à la mairie de MARLY-LE-ROI (78160) le 23 avril 1983 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial susnommé où domicile a été élu à cet effet (CRPCEN 78162).
118033

ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 20/10/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HR TRANSPORT

Objet social : Le transport des voyageurs en voiture de tourisme avec chauffeur, La livraison des colis, le déménagement et la vente de toutes autres Marchandises non réglementées.

Siège social : 45, rue WURTZ 91260 Juvisy-sur-Orge.

Capital : 100 €.

Durée : 99 ans.

Président : Mme KAROUÏ Sourour, demeurant 45, rue WURTZ, 91260 Juvisy-sur-Orge.

Immatriculation au RCS D'EVRY.
117976

Découvrez
notre nouveau service
DOMICILIATION



www.jss.fr

MODIFICATIONS

BREIZH GOURMET

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91620 LA VILLE-DU-BOIS
27, Grande Rue
513 723 676 R.C.S. EVRY

Suivant décisions en date du 22 octobre 2021, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social du 27 Grande Rue - 91620 La Ville-du-Bois au 8, impasse Gavrinis 56250 MONTERBLANC à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Nouvelle immatriculation au RCS de VANNES.
117942

SCI MASSY 81

SCI au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 91120 PALAISEAU
26, rue Emile Baudot
322 869 470 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Jean-François BRUNEAU demeurant 34, chemin du Bois Brulé 91120 PALAISEAU, en remplacement de la SA JM BRUNEAU DEVELOPPEMENT et de transférer le siège social au 4, rue Emile Baudot - 91120 PALAISEAU.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.
117960

DISSOLUTIONS

**SCHNEIDER ETANCHEITE
CHARPENTE COUVERTURE**

SARL en liquidation
au capital de 7 500 Euros
Siège social et de liquidation :
91170 VIRY-CHATILLON
3, rue Pasteur
448 317 800 R.C.S. EVRY

L'AGE du 14/10/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Vincent SCHNEIDER, demeurant au 6 bis, rue du Port aux Malades à DRAVEIL (91210), actuel Gérant, exercera les fonctions de Liquidateur, pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuer les affaires en cours ou en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 3, rue Pasteur à VIRY-CHATILLON (91170).

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'EVRY.

Pour avis, Le Liquidateur.

117890



HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sébastien BOURGET, notaire au 7, rue Banès - 92190 MEUDON, le 21/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BEREND MEUDON

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, la mise à disposition gratuite de tout biens dépendant du patrimoine de la société, et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 38, rue de la République - 92190 MEUDON. Capital : 100 000 €.

Gérance : Mme Françoise GIRARD demeurant 16 Villa Saint Michel - 75018 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
117885

Aux termes d'un ASSP en date du 20/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Elianne-e

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location, la construction, la vente, la cession, l'apport, le prêt à usage ou à la consommation, le commodat et la mise à disposition à titre gratuit de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Siège social : 9, rue Pierre Expert, 92700 COLOMBES.

Capital : 100 €.

Cession de parts : Clause d'agrément.

Gérance : BENAHMED Rachid demeurant 9, rue Pierre Expert 92700 COLOMBES.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
118032

Aux termes d'un ASSP en date du 20/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Ansar-e

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location, la construction, la vente, la cession, l'apport, le prêt à usage ou à la consommation, le commodat et la mise à disposition à titre gratuit de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Siège social : 9, rue Pierre Expert, 92700 COLOMBES.

Capital : 100 €.

Cession de parts : Clause d'agrément.

Gérance : BENAHMED Rachid demeurant 9, rue Pierre Expert 92700 COLOMBES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
118006

Aux termes d'un acte SSP à Neuilly-sur-Seine en date du 25/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : **CMDPH**
Siège : 28, rue Pauline Borghèse, 92200 NEUILLY SUR SEINE. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nanterre. **Capital** : 1 000 €. **Objet** : le conseil ; la formation, l'enseignement ; la prestation de direction générale, notamment d'administration ou de gestion de sociétés ; la prise de participation dans toutes sociétés ayant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière, et la gestion de ces participations ; l'obtention de tous les concours financiers nécessaires pour la réalisation de tous programmes d'investissement et sous quelque forme que ce soit ; la meilleure gestion possible des capitaux mis en œuvre et l'harmonisation des décisions et du contrôle qui en résulte ; l'assistance dans les domaines administratifs, commercial, financier, et de la gestion, aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation ; l'acquisition, la gestion et la location de tous biens mobiliers et immobiliers que la société pourrait acquérir. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Mme Constance DE MONTAIGNE DE PONCINS, demeurant 28, rue Pauline Borghèse - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. 118024

Suivant acte reçu par Me Nicolas GUILLAUME, Notaire à TRELISSAC, 113, avenue Michel Grandou, le 15 octobre 2021, a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DOUARNENID**
Siège social : SAINT-CLOUD (92210) 43, rue du Val d'Or.
Objet social : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous biens et droits immobiliers.
Capital social : 1 000 €, correspondant à des apports en numéraire.
Durée : 99 ans.
 Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable des associés.
Gérants : Monsieur Gilles PEQUEUX, demeurant à SAINT-CLOUD (92210) 43, rue du Val d'Or, et Madame Cécile VASSEUR, demeurant à PARIS (75019) 53, rue de Tanger.
 Immatriculation au RCS de NANTERRE. 118022

Constitution de la Société
TMH HOLDING
 Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 euros.
Siège social : 207 Jardin de l'Arche, 92000 Nanterre.
Objet social : La prestation de services aux entreprises françaises dans le domaine du conseil en gestion d'entreprises.
Durée : 99 ans.
Président : Madame I-Fang TSAI, demeurant 207 Jardin de l'Arche, 92000 Nanterre.
Directeur Général : Monsieur Pierrick DUFOUR, demeurant 207 Jardin de l'Arche, 92000 Nanterre.
 Immatriculée auprès du RCS de Nanterre. 117896

SAS COLIBRI CONSEIL
 Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social :
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 2, rue Bartholdi
 R.C.S. NANTERRE

Par acte SSP en date à BOULOGNE-BILLANCOURT du 06/10/2021, il a été constitué la Société **SAS COLIBRI CONSEIL**
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros.
 Ayant son siège situé 2, rue Bartholdi 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et dont l'objet social est le service de conseil en gestion, travaux de consultants dans tous types de domaines se rattachant à la vie des affaires et notamment dans le domaine financier.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. **Transmission des actions** : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément du Président.
Président : Bastien CHARPENTIER, demeurant 20 bis, rue Victor Duret 92420 VAUCRESSON. **Directrice Générale** : Lilian CHARPENTIER, demeurant 20 bis, rue Victor Duret - 92420 VAUCRESSON.
 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.
 Pour avis, Le Président. 117925

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/10/2021 à COLOMBES, il a été constitué une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **Conéa**
Siège social : 12, rue des Glycines 92700 COLOMBES.
Objet social : Marchand de biens ; Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, construction, mise en valeur, transformation, aménagement, administration, gestion par location meublée ou autrement et éventuellement aliénation au moyen de vente, échange ou apport en société de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NANTERRE.
Capital social : 1 000 euros.
Associés en nom : - SAS Coooon Capital, au capital de 818 632 euros, dont le siège social est sis 12, rue des Glycines 92700 COLOMBES, RCS NANTERRE SIREN 853 911 535 ; - SAS Pinea Capital, au capital de 992 828 euros, dont le siège social est sis 62, rue Pauline Borghese 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, RCS NANTERRE SIREN 853 866 846.
Gérance : Pascal BOULENGER, demeurant 12, rue des Glycines 92700 COLOMBES. 117881

Aux termes d'un ASSP en date du 22/10/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI SUDOJOVI**
Forme : Société civile.
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation, soit directement, soit par bail ou location, de tous biens et droits immobiliers. L'acquisition, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers.
Siège social : 11, rue Pierre Brosolette, 92300 LEVALLOIS-PERRET.
Capital : 2 000 €. **Cession de parts** : clause d'agrément.
Gérance : SCHMIDT Susanne et ALRIC Joris demeurant ensemble 11, rue Pierre Brosolette 92300 LEVALLOIS-PERRET.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE. 117908

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

BRASSERIE D'ASNIERES
Forme : SAS.
Objet : café - bar - brasserie - restauration à consommer sur place, à emporter ou en livraison - salon de thé - brunch.
Siège social : 2, rue Teddy Riner - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.
Capital : 1 000 €.
Durée : 99 années.
Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.
Condition des cessions : Agrément des cessions.
Présidente : Monsieur Lei ZHANG, demeurant 21-23, rue Massue - 94300 VINCENNES.
 La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE. 117972

MODIFICATIONS

LUCHÉ DEVELOPPEMENT
 SAS au capital de 943 000 Euros
Siège social :
 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
 129, avenue Charles de Gaulle
 508 085 693 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/10/2021, il a été décidé de :
 - de transférer le siège social au 16, av Sainte-Foy 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
 - modifier l'objet social qui devient : « Location de biens mobiliers et immobiliers nus ou meublés. Le conseil en entreprises. »
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 117996

GPV
 Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
 WeWork, 30 Terrasse Bellini
 539 225 375 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions du 18 octobre 2021, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Jeremy Herauf de ses fonctions de Président et nommé en remplacement Karl William Schliesing, demeurant 2a Parkside avenue, Bickley, BR1 2EJ, Royaume-Uni.
 Pour avis.
 RCS NANTERRE. 117936

EVESA
 SAS au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
 7, rue Antoine Bourdelle
 531 799 161 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 64, avenue de Colmar - 92500 RUEIL-MALMAISON et ce à compter du 28/10/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Président : M. GALLOO Frédéric demeurant 159, quai du président Roosevelt, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.
 La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de NANTERRE. 117962

DORALI
 Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON
 105 bis, Avenue Albert 1^{er}
 850 913 302 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 24 Août 2021 : COEUR FITNESS, SARL au capital de 80 000 euros, dont le siège social est 28, rue Valette, 95450 AVERNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 901 997 098 RCS PONTOISE, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Ali EL DORR, démissionnaire. L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence et le nom Monsieur Ali EL DORR a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de COEUR FITNESS. Pour avis. Le Président. 117870

SCI NEUILLY SAINT-FRANCOIS
 Société Civile
 au capital de 1 524,49 Euros
Siège social :
 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
 27, boulevard du Château
 399 542 331 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une AGE en date du 01/10/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social du 27, boulevard du Château - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE au 113, chemin Sainte Elisabeth - 06140 VENICE, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
 Radiation au RCS de NANTERRE et nouvelle immatriculation au RCS de GRASSE.
 Pour avis, La Gérance. 117926

TWILIO FRANCE SARL
 Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 Euros
Siège social :
 92977 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
 c/o Primexis, Tour Pacific,
 11-13, cours Valmy
 852 023 514 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions du 3 septembre 2021, l'Associé Unique a nommé en qualité de gérante, Madame Mariam SATTAR, demeurant 1044 Hubert Road, Oakland, CA 94610, USA.
 Pour avis.
 RCS NANTERRE. 117924

MC IMMOBILIER
 SARL au capital social de 8 000 Euros
Siège social : 92410 VILLE D'AVRAY
 25, rue de Saint Cloud
 483 915 245 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision du 25/07/2021, l'associée unique a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social au 123 Grande Rue 92310 Sèvres. Par conséquent, l'article 4 des statuts est modifié. Mention au RCS de Nanterre. 117917

SAS PILLAIYAR 77
 SAS au capital de 3 000 Euros
Siège social : 92110 CLICHY
 23, boulevard du Général Leclerc
 901 309 088 R.C.S. NANTERRE

En date du 14/10/2021, l'Age a décidé de transférer le siège social au 175, rue du parc LE CHATEAU, 77140 MONTCCOURT à compter du 14 octobre 2021. Nouvelle immatriculation au RCS de MELUN 117984

**SYNTHESES-CONSEILS
EN BATIMENT**

Société par Actions Simplifiée
au capital de 48 000 Euros
Siège social : 94230 CACHAN
11-13, avenue de la Division Leclerc
Transféré 20, avenue André Prothin
92927 PARIS LA DEFENSE
818 728 131 R.C.S. CRETEIL
En cours de transfert R.C.S. NANTERRE

Par décision en date du 20 octobre 2021, l'associée unique a transféré le siège social de CACHAN (94230), 11-13, avenue de la Division Leclerc à PARIS LA DEFENSE (92927) au 20, avenue André Prothin à compter du 1^{er} novembre 2021, et modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Le Président est la Société ATIXIS HOLDING – SAS 66, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS – RCS PARIS 832 463 277.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

117959

BEM

SASU au capital de 4 500 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
25, rue du général Eisenhower
888 406 014 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 10/07/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Jose VIEIRA MONTEIRO demeurant 109, avenue Michelet 93400 ST OUEIN, et ce à compter du 11/07/2021, en remplacement de M. Carlos VARELA FERNANDES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

117989

GE MINI MARCHÉ

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 92140 CLAMART
Centre commercial Les Hauts de
Clamart, 1-7, rue de Bretagne
891 806 770 R.C.S. NANTERRE

Lors de l'AGE du 10/07/2021, il a été décidé de nommer gérant M. SIVAPATHAM Thavakumaran, demeurant au 9, Av. Saint Germain 78370 PLAISIR en remplacement de Mme KIRACORY épouse SIVAPATHAM Densya.

117982

J.V.H.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 840 000 Euros
Siège social :
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
3, rue Ernest Billiet
414 869 131 R.C.S. NANTERRE

L'AG du 13/09/2021 a constaté la fin du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire, Pascal Ferré, et du Suppléant, Françoise Lamotte, et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.

117918

GEOSERVICES SA

SA au capital de 57 085 892,50 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
1, rue Henri Becquerel
317 578 029 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du CA en date du 01/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur M. Véronique MOSSER demeurant 21, rue du Panorama 92350 LE PLESSIS-ROBINSON, en remplacement de Mme Armelle BRESSON-TRICHARD.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

117888

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

ARAMIS

SCI au capital de 77 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
73, rue Chauveau
334 027 844 R.C.S. NANTERRE

Par AGE du 20/10/2021, les associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ARAMIS ont décidé de :

- transférer le siège social de la Société au 6, chemin des Montquartiers – 92130 Issy-les-Moulineaux ;

- décidé de nommer en qualité de gérant de la Société : la SCI ALANZEN siège social : 73, rue Chauveau – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE RCS NANTERRE D 490 329 067, représenté par Alain de la Porte des Vaux domicilié au 73, rue Chauveau – 92200 Neuilly-sur-Seine. Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de NANTERRE.

118011

KUMHO TIRE FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 670 000 Euros
siège social : 93420 VILLEPINTE
9, rue des Trois Sœurs,
Bât. « Le Art'Val »
Paris Nord 2 - BP 42030 Roissy CDG
500 685 433 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions du Président en date du 20 octobre 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 9, rue des Trois Sœurs, Bât. « Le Art'Val », Paris Nord 2, BP 42030 Roissy CDG 93420 Villepinte au 103, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux. Président : Monsieur PARK Jongheung, domicilié 1105, vavien 2, 114 Tongil Ro, Jung Gu, Séoul, Corée du Sud. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

118014

LAURENT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 146,94 Euros
Siège social : 93200 SAINT-DENIS
79, rue de la République
332 189 117 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE en date du 01/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 79, rue de la République – 93200 SAINT-DENIS au Centre Commercial QWARTZ 4 Boulevard Gallieni CS20008 – 92397 VILLENEUVE-LA-GARENNE, et ce, à compter du 01/10/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le Gérant est M. Chiang Ping CHOU demeurant 9 Jardins du Cardinal de Richelieu 94220 Charenton-le-Pont. La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

118018

BLUE LIKE AN ORANGE

SAS au capital de 25 805 120 Euros
Siège social :
92250 GARENNE-COLOMBES
28, rue de plaisance
900 991 936 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des Décisions de la Directrice Générale en date du 20.10.2021, il a été décidé de transférer le siège social au 147, av Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

118034

formalites@jss.fr

LU&CHO

SAS au capital de 350 000 Euros
Siège social :
92290 CHATENAY-MALABRY
440, avenue de la Division Leclerc
887 645 448 R.C.S. NANTERRE

Le 28/06/2021, les associés de la SAS LU&CHO ont nommé la Société AUDIT CONTROLE ET CONSEIL, SAS au capital de 100 000 €, dont le siège est à PARIS (75017) 3, rue de Logelbach, 481 558 542 RCS PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Mention en sera faite au R.C.S. de NANTERRE

117903

GROUPON FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
WeWork, 30 Terrasse Bellini
519 737 357 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions du 18 octobre 2021, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Jeremy Herauf de ses fonctions de Président et nommé en remplacement Karl William Schliesing, demeurant 2a Parksdrive avenue, Bickley, BR1 2EJ, Royaume-Uni.

Pour avis,
RCS NANTERRE.

117941

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SELARL PHARMACIE DE PARIS

Société d'exercice libéral
de pharmaciens en liquidation
Au capital de 20 000 Euros
Siège social : 92160 ANTONY
151, avenue de la Division-Leclerc
Siège de la liquidation : 91940 LES ULIS
4, allée Rossini
517 670 303 R.C.S. NANTERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le six octobre 2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Guy BOURDON demeurant 4, allée Rossini à 91940 LES ULIS de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

118036

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 octobre 2012,

Monsieur André Edouard BRADEL, en son vivant retraité, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 26, boulevard Jean Jaurès. Né à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014), le 19 juin 1925. Veuf de Madame Yvonne Jeanne GAY et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à BOULOGNE-

BILLANCOURT (92100) (FRANCE) où il se trouvait momentanément, le 5 mai 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Amélie LENCOU, Notaire associé de la Société dénommée « Office Notarial Paris République », société civile professionnelle titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (dixième arrondissement), 16, place de la République, le 15 juin 2021, suivi d'un acte de CONSTATATION DE LA SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL du 26 octobre 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Amélie LENCOU, notaire salarié à PARIS, référence CRPCEN : 75015, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et en annexe copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

118035

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Monsieur Jean-Michel JAÏS, cardiologue, et Madame Carmen Adelaida KREFT DONA, docteur en médecine, demeurant ensemble à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 11 bis, rue Berteaux Dumas. Mariés à la mairie de PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) le 26 septembre 1978 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre ATTAL, notaire à PARIS, le 21 septembre 1978. Ont décidé d'adopter le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale à la communauté en faveur du survivant des époux, suivant acte reçu, par Maître Carine BALAYÉ, notaire à PARIS (75008) 2, avenue Hoche, le 25/10/2021. Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Carine BALAYÉ, notaire susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du tribunal judiciaire du domicile des époux.

117948

Suivant acte reçu par Maître Laurent CATROU notaire associé de la Société Civile « Philippe SIMON Laurent CATROU et Gülay DEMIRTAS, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à HOUILLES (78800) 13, avenue du Maréchal Foch, CRPCEN 78134, le 18 octobre 2021, entre :

Monsieur Philippe Jacques BRILLAC, Retraité, et Madame Micheline WEIL, sans profession, demeurant ensemble à SAINT-CLOUD (92210) 22, rue Dailly. Monsieur est né à BOIS-COLOMBES (92270) le 17 novembre 1936, Madame est née à PETION-VILLE (HAÏTI) le 4 septembre 1943.

Mariés à la mairie de SAINT-CLOUD (92210) le 14 janvier 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Ont décidé de modifier leur régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente publication et devront être

notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Laurent CATROU, Notaire à HOUILLES (Yvelines), 13, avenue Maréchal Foch.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion, Le notaire.

117983

INSERTION – AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL PAR ADJONCTION D'UNE SOCIETE D'ACQUETS et APPORT IMMOBILIER A LA SOCIETE D'ACQUETS

Suivant acte reçu par Maître Lucile CHEVILLARD, Notaire au sein de la société dénommée "LBMB Notaires", Société par Actions Simplifiée titulaire d'un Office Notarial sise à PARIS (16ème), 25 Avenue Marceau, le 10 septembre 2021, Monsieur Bernard Jacques ANDRE et Madame Catherine LAURENT, son épouse, domiciliés à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 102 rue Gallieni. Initialement mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques HEROLD, notaire à COURBEVOIE (92400), le 24 décembre 1987, préalablement à leur union célébrée à la mairie de NANCY (54000) le 13 février 1988. Et actuellement soumis au régime de la séparation de biens avec société d'acquêts aux termes du changement de régime reçu par Maître Lucile CHEVILLARD, notaire à Paris, le 10 septembre 2021, contenant société d'acquêts et apport de biens immobiliers. Les éventuelles oppositions des créanciers à ce changement seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet (CRPCEN 75078). En cas d'opposition la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal de Grande Instance du domicile des époux.

117991

ACCEPTATION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Suivant acte reçu par Maître Gladys ADOLPH, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée de notaires dénommée « VXL NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à PARIS (7ème), Rue de Villersexel numéro 9, le 27 juillet 2021, inscrit par le greffe du Tribunal judiciaire de NANTERRE, le 23 septembre 2021, sous le numéro 092050 21/00831,

Madame Tiara Lucette SARTÈNE, écolière, domiciliée de fait et de droit à VANCOUVER (COLOMBIE BRITANNIQUE - V5Z 2Y8) (CANADA) 303 - 4427 Cambie Street. Née à VANCOUVER (CANADA) le 8 mai 2005.

Habile à se dire et porter héritière et légataire.

Madame Karine Yvonne MAHIEU, commerciale, demeurant à IVRY-SUR-SEINE (94200), 9 placette des Fauconnières. Née à PARIS 13 (75013), le 19 septembre 1970.

Habile à se dire et porter légataire. Monsieur Alone Joseph LEVY, collégien, domicilié de fait et de droit à IVRY-SUR-SEINE (94200), 9 placette des Fauconnières. Né à PARIS 19 (75019), le 12 novembre 2008.

Habile à se dire et porter légataire. Ont déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de :

Monsieur Alexandre David SARTÈNE, en son vivant viticulteur, demeurant à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 196, quai de la bataille de Stalingrad, né à L'HAY-LES-

ROSES (94240), le 21 janvier 1965.

Divorcé en uniques noces de Madame Nancy SARTÈNE, suivant jugement rendu par la Cour Suprême de Colombie-Britannique le 17 mai 2007, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à ETRETAT (76790) (FRANCE), le 23 mai 2016.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

117979

SEINE-ST-DENIS



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Villepinte du 22 octobre 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CALVI CC
Siège : 22, avenue des Nations 93420 VILLEPINTE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 10 000 euros.

Objet : -L'achat, la vente, la réparation de matériel d'occasion, accessoirement neuf, la brocante, éventuellement le négoce de véhicules à moteur d'occasions, la vente de bijoux et objets de valeurs en or, argent et autres métaux, la vente par correspondance, la vente à distance, la distribution et la vente d'articles au détail et en demis-gros de produits agro-alimentaires et en général de tous produits mobiliers, l'importation et l'exportation de tels produits, la location de matériel, la publicité et la gestion d'emplacements publicitaires, l'importation et l'exportation de tels produits, la location de matériel, la publicité et la gestion d'emplacements publicitaires.

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession des actions : clause d'agrément en cas pluralité des associés.

Président : MONTICELLO BUSINESS, Société par actions simplifiée au capital de 3 160 655 euros, dont le siège social est sis 22, avenue des Nations 93420 VILLEPINTE, RCS de BOBIGNY 789 856 200, représentée par son Président M. Bruno BEE.

La Société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY.
POUR AVIS, Le Président.
118005

Erratum à l'annonce 117160 parue dans le présent journal du 16/10/2021, il convenait de lire que la société constituée a pour dénomination : Froggy
118017

annonces@jss.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/10/2021, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PISTACHE TV
Forme : SAS.
Capital : 5 000 Euros.
Siège social : 10, rue Waldeck Rochet 93300 AUBERVILLIERS.

Objet : L'édition, la conception, la réalisation, la production, la coproduction, la post-production, la diffusion, l'exploitation et la commercialisation de contenus audiovisuels, digitaux ou autres, tous produits de communication audiovisuels, par tous moyens, supports, procédés connus ou inconnus à ce jour, notamment par le film, la télévision, la vidéo, la radio, le disque, la cassette, l'édition musicale et la publicité sous toutes ses formes et notamment la conception, la production, la réalisation, l'importation, l'exportation, la distribution, la production ou la coproduction, la diffusion, l'exploitation et la commercialisation de tous programmes audiovisuels pour la télévision, tous films cinématographiques de cours, moyens ou longs métrages.

Durée : 99 années.
Président de SAS : M. BLOT Jean-Louis, demeurant 17, rue des Cygnes 37000 TOURS.

Commissaire aux comptes titulaire : La société ERNST & YOUNG AUDIT, société par actions simplifiée à capital variable sis 1-2, place des Saisons - Paris la Défense 92400 COURBEVOIE, immatriculée sous le n°344 366 315 RCS Nanterre.

La société sera immatriculée au R.C.S. de BOBIGNY.
117984

Aux termes d'un ASSP en date du 07/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : YOUNOV

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Conseil et assistance auprès des entreprises : Audits, Accompagnements sur des projets RSE et Qualité, Elaboration de cahiers des charges. Ingénierie informatique : Gestion de projet, Développement de plateformes dédiées, Gestion et exploitation de bases de données. Traitement global du document : Gestion des courriers entrants et sortants, Organisation et production.

Siège social : 22, rue des Vergers, 93160 NOISY-LE-GRAND.

Capital : 10 000 €.

Présidence : INC CONSULTING, SAS, 22, rue des Vergers 93160 NOISY-LE-GRAND immatriculée sous le n° 900 484 650 RCS Bobigny.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
117984

MODIFICATIONS

AERO TRAINING CENTER

SARL au capital de 2 000 Euros

Siège social :

93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

7, impasse Nicéphore Niepce

ZAC Tremblay Charles de Gaulle

3^e Tranche

454 068 065 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 23/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Thibault GOUSSET demeurant 15C, rue Valentin Gaumont 27200 VERNON, en remplacement de Mme Christel BAREL et M. Patrick GRANDOUILIER.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
117966

ABONNEZ-VOUS

TRANSPORTS REUNIS S.A.

Société Anonyme à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 1 171 250 Euros

Siège social :

DRANCY (Seine-Saint-Denis)

79, rue Julian Grimau

542 021 969 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes du Conseil de surveillance du 30/09/2021, les membres ont :

- pris acte de la démission de Monsieur Gilles de SOUZA de son mandat de membre du Directeur de la société avec effet au 30 septembre 2021 minuit, - décidé de nommer en son remplacement, en qualité de membre du Directeur Monsieur Antoine MAY, demeurant 5 Villa Pasteur - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, à effet du 1^{er} octobre 2021 zéro heure.

- pris acte de la démission de Monsieur Gilles de SOUZA de son mandat de Président du Directeur de la société avec effet au 30 septembre 2021 minuit

- ont décidé de nommer en son remplacement, en qualité de Président du Directeur Monsieur Antoine MAY, à effet du 1^{er} octobre 2021 zéro heure.

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 19/10/2021, les actionnaires ont :

- pris acte de la démission de Monsieur Antoine MAY de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société avec effet au 30/09/2021 minuit.

- décidé de nommer, Monsieur Gilles de SOUZA demeurant 43, avenue de Verdun - 94220 CHARENTON-LE-PONT, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, à effet du 19/10/2021.

Aux termes du Conseil de surveillance du 19/10/2021, les membres ont :

- pris acte de la démission de Monsieur Antoine MAY de son mandat de Président du Conseil de Surveillance de la société avec effet au 30 septembre 2021 minuit.

- Décidé de nommer en son remplacement, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Gilles de SOUZA, demeurant 43, avenue de Verdun - 94220 CHARENTON-LE-PONT, à effet du 19/10/2021.

117946

STV FRANCE Société Thermique de Valence France

Société par Actions Simplifiée Au capital de 9 730 123,20 Euros
Siège social : 26000 VALENCE 130, avenue de Marseille 391 917 218 R.C.S. ROMANS

En date du 5 juillet 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de la société du 130, avenue de Marseille - 26000 Valence au Carré Pleyel - 5, rue Pleyel - 93200 SAINT-DENIS, à effet au 1^{er} janvier 2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Présidente : La société ARISTON THERMO FRANCE, société par actions simplifiée ayant son siège social 5, rue Pleyel - 93200 SAINT-DENIS immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 399 161 413.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY.
118013

ANNONCES LÉGALES FORMALITÉS LÉGALES

Des experts à votre service

Insertions

& Formalités

en toute Sécurité

**INSTITUT AERO FORMATIONS
DOM-TOM**

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
Zac d'Activités Tremblay Cdg
7, impasse Nicéphore Niepce
824 085 518 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 23/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Thibault GOUSSET demeurant 15C, rue Valentin Gaumont 27200 VERNON, en remplacement de Mme Christel BAREL et M. Patrick GRANDOULIER.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
117969

LESCHACO FRANCE

SARL au capital de 100 000 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
14, rue de la Belle Borne
834 024 465 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 30/06/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
117953

INSTITUT AERO FORMATIONS

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
Impasse Nicéphore Niepce
452 119 498 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 23/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Thibault GOUSSET demeurant 15C, rue Valentin Gaumont 27200 VERNON, en remplacement de Mme Christel BAREL et M. Patrick GRANDOULIER.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
117961

DWIN

SAS au capital de 15 000 Euros
Siège social : 93240 STAINS
17-25, rue du Bois Moussay
538 429 341 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une l'AGE en date du 1er octobre 2021, il a été décidé :
• d'augmenter le capital social d'une somme de 85 000 € pour le porter à 100 000 €, par incorporation de réserves.
• De transférer le siège social du 17-25 rue du Bois Moussay 93240 STAINS au 15, rue du Bois Moussay 93240 STAINS. Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt sera effectué au RCS de Bobigny.
117860

AGP SYSTEME

Société par Actions Simplifiée
au capital de 150 000 Euros
Siège social : 93700 DRANCY
79, rue Julian Grimau
497 498 881 R.C.S. BOBIGNY

En date du 30/09/2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Gilles de SOUZA de son mandat de Président de la société avec effet au 30/09/2021 et a décidé de nommer en son remplacement, Monsieur Antoine MAY demeurant 5 Villa Pasteur, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
117950

SODITRADE

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 93240 STAINS
17-25, rue du Bois Moussay
513 619 262 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une l'AGE en date du 1er octobre 2021, il a été décidé :
• d'augmenter le capital social d'une somme de 10 000 € pour le porter à 15 000 €, par incorporation de réserves.
• De transférer le siège social du 17-25 rue du Bois Moussay 93240 STAINS au 15, rue du Bois Moussay 93240 STAINS. Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt sera effectué au RCS de Bobigny.
117859

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

DT CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
en Liquidation au capital de 7 500 Euros
Siège social :
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
75 bis, boulevard Lefebvre
480 586 445 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY.
LE LIQUIDATEUR.
118010

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 mars 2016,

Madame Rose ALZAGA, en son vivant retraitée, célibataire, demeurant à AUBERVILLIERS (93300), 8, rue Chapon. Née à LA COURNEUVE (93120), le 20 juin 1927. Décédée à AUBERVILLIERS (93300), le 3 septembre 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier CLERMONT, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Olivier CLERMONT, Julien GUEZ et Camille BEAUDOIN, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (3^{ème}), 65, rue de Turbigo, le 26 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier CLERMONT, notaire à PARIS (3^{ème}) 65, rue de Turbigo, référence CRPCEN : 75110, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
118030

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Alexandre FALCONE, Notaire titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON-LE-PONT, 71, rue de Paris, CRPCEN 94062, le 26 octobre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre : Monsieur Ismail ABOURAYA, Gérant de société, et Madame Nagah Ayoub ELSAYED, Sans profession, demeurant ensemble à SAINT-DENIS (93200) 1 place du Groupe Manouchian. Mr est né à GHARBEYA (EGYPTE) le 21 janvier 1988, Mme est née à GHARBEYA (EGYPTE) le 1er décembre 1996. Mariés à la mairie de SAINT-DENIS (93100), le 29 septembre 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Mr est de nationalité Egyptienne. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

118037

ADJUDICATIONS

VENTE aux enchères publiques,
au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93),
le mardi 30 novembre 2021 à 13h30

EN UN SEUL LOT
UN APPARTEMENT de 88 M²
à LA PLAINE ST DENIS (93)
225 av. du Président Wilson
(au 44 rue du Bailly) – Bât. F

Au 1^{er} étage (Bât. F), avec accès par escalier extérieur et perron : séjour, cuisine, douche, WC, 2 escaliers desservant le 2^{ème} étage, composé de 2 chambres.

Mise à Prix : 90 000 €.
Consignation : 9 000 €.

S'adresser : - A la SCP DOMINIQUE-DROUX & BAQUET Avocats, 14, allée Michelet (93) LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, Tél. 01.48.47.43.47, dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du Juge de l'exécution du TJ de BOBIGNY où le CCV est déposé - Sur les lieux pour visiter, le : **lundi 22 novembre 2021 de 15h30 à 16h - INTERNET www.aventes.fr ; www.vench.fr**
117977

**Publiez vos annonces...
dans nos colonnes**

**FUSION
ACQUISITION**



**LOCATION
VENTE**



VAL-DE-MARNE

94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Stéphane LE QUERE, Notaire à PARIS 75008, 11 bis, rue d'Aguesseau en date du 22/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Mélissa d'Angleterre

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente - exceptionnelle - de tous biens et droits immobiliers et notamment des biens immobiliers sis à Lille -Nord- 59000 11, rue d'Angleterre, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 14, rue Coquelin, 94100 ST-MAUR-DES-FOSSES.

Capital : 1 000 €.
Gérance : TOURE Alima demeurant 14, rue Coquelin 94100 ST-MAUR-DES-FOSSES.

Cession de parts : libre entre associé et au profit du descendant d'un associé, tous les autres cas : agrément préalable.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
117954

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/09/2021,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ELLIMMO**

Forme : SCL.
Objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère le caractère civil.

Siège social : Chez Mme Nicole DRAY, 76, avenue du Bac 94210 LA VARENNE-ST-HILAIRE.
Capital : 100 Euros.

Durée : 99 années.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Mme GALLULA épouse DRAY Nicole, demeurant 76, avenue du Bac 94210 LA VARENNE-ST-HILAIRE.
La société sera immatriculée au R.C.S. de CRETEIL.
117928

Aux termes d'un ASSP en date du 28/09/2021, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

MÉLUSINE MULTISERVICES
Objet social : Entretien générale des bâtiments.
Siège social : 47 ter, avenue de Liège, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
Capital : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
Gérance : Madame DERIOT Valérie, Stéphanie, demeurant 47 ter, avenue de Liège, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
Valérie Stéphanie DERIOT.
117864

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **APERTIVINCENNES**
Siège social : 14, avenue de Paris, 94300 VINCENNES.

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital social : 1 000 Euros.
Objet : exploitation de tous fonds de commerce de café, bar, brasserie, restaurant, plats à emporter, livraison à domicile, épicerie, restauration rapide, traiteur, et toutes activités s'y rapportant.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.
Président : Madame Perrine LECLERE, demeurant 57, rue Claude Jean Romain - 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

Cession des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la Société.
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées dans les statuts.

117994

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 13/10/2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques ci-après :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : **SAS BM FOOD**
Capital : 2 000 €.

Siège social : 36, rue VERON 94140, Alfortville.

Objet : Restauration de type rapide à consommer sur place ou à emporter.

Durée : 99 ans.
Président : Monsieur RANA Soliman, 1, redoute petits Quarreaux - 94140 Alfortville.

La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL

117973

TRANSFORMATIONS

AUDIOLIVE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 345 449,47 Euros
Siège social : 94260 FRESNES 11, rue de Chevilly 410 444 145 R.C.S. CRETEIL

Par décision unanime en date du 1^{er} septembre 2021, la société à responsabilité limitée AUDIOLIVE a procédé à sa transformation en Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination : AUDIOLIVE
Capital : 345 449,47 Euros divisé en 22 660 actions de 15,25 Euros.
Siège : 11 Rue de Chevilly, 94260 FRESNES. Objet social : la prestation de services portant sur la sonorisation pour tous spectacles et manifestations, la location, vente et installation de matériel pour la sonorisation et l'éclairage.

Durée : 60 ans.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'action.

Agrement : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur CHRISTIANS Olivier, demeurant 90, chemin des Bezones, 91310 MONTLHERY né le 18/04/1954 à Paris (10^{ème} arrondissement) de nationalité Française.
Immatriculation : au RCS de CRETEIL.
Pour avis.

117892

MODIFICATIONS

SNC C.A.P.E.
Société en Nom Collectif au capital de 1 600 Euros
Siège social : 93360 NEUILLY-PLAISANCE 13, boulevard Gallieni 792 492 035 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une décision du 11 octobre 2021, l'associé unique a décidé de modifier à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- L'objet social pour devenir L'ACHAT, LA VENTE, L'EXPLOITATION DE TOUTS FONDS DE COMMERCE ET PLUS PARTICULIEREMENT L'EXPLOITATION DE TOUTS FONDS DE COMMERCE DE « CAFE, RESTAURANT, BAR, BRASSERIE, TRAITEUR, ECAILLER, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER ».

L'associé unique a également transféré le siège social de la Société à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (94210), 96, avenue du Bac, et ce à compter du 1^{er} octobre 2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Gérant/associé : Monsieur Carlos DE OLIVEIRA LOPES, demeurant à CREGY-LES-MEAUX (77124), 07 rue de la Roche. La société sera radiée du RCS de BOBIGNY et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL.

117956

SYNTHESES-CONSEILS EN BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 48 000 Euros
Siège social : 94230 CACHAN 11-13, avenue de la Division Leclerc Transféré 20, avenue André Prothin 92927 PARIS LA DEFENSE 818 728 131 R.C.S. CRETEIL
En cours de transfert R.C.S. NANTERRE

Par décision en date du 20 octobre 2021, l'associée unique a transféré le siège social de CACHAN (94230), 11-13, avenue de la Division Leclerc à PARIS LA DEFENSE (92927) au 20, avenue André Prothin à compter du 1^{er} novembre 2021, et modifié en conséquence l'article 4 des statuts. RCS CRETEIL. Pour avis.

117957

ENVY VOYAGE

SARL au capital de 55 000 Euros
Siège social : 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES Zone artisanale les Flandres 98, avenue de Choisy 534 443 585 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 14/09/2021, il a été décidé l'adjonction de l'activité suivante : - Accueil et organisation de groupes de voyageurs. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

117999

Découvrez notre nouveau service



DOMICILIATION

FARAH
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros
Siège social : 93800 EPINAY-SUR-SEINE 56, boulevard Foch 804 439 628 R.C.S. BOBIGNY

L'AGE du 03/09/21 a : - nommé M. Younès BOUALAM, demeurant 8, rue Elsa Triolet 94460 VALENTON en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Brahim DEROUICHE.

- décidé de transférer le siège social du 56, boulevard Foch, 93800 EPINAY-SUR-SEINE au 8, rue Elsa Triolet 94460 VALENTON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. L'objet demeure : l'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de biens immobiliers et de tous autres biens de même nature dont elle deviendrait propriétaire. La durée reste fixée 99 ans. Nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL

117930

SCI VALLOU DE VILLENEUVE

SCI au capital de 228 673,53 Euros
Siège social : 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES 30, rue Kleber 353 261 001 R.C.S. CRETEIL

Par décision unanime des associés le 25/08/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant et Mme Muriel BRISSET DESBIEZ, en remplacement de M. Pierre DESBIEZ.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

117947

DISSOLUTIONS CLÔTURES

NICOLAS PREMIER
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5 000 Euros
Siège social et siège de liquidation : 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES 22, avenue de Chanzy Quartier la Varenne Saint-Hilaire 799 364 203 R.C.S. CRETEIL

L'AGE du 30/09/2021 réunie à 10h00 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. M. Jean D'ALBERTI, 40, boulevard d'Argenson, 92200 Neuilly-sur-Seine a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS de CRETEIL.

L'AGO du 30/09/2021 réunie à 16h00 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Créteil en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

118021

Votre annonce légale de constitution en 5 minutes chrono : www.jss.fr

CLÔTURES DE LIQUIDATION

S.O.C.A.F 94
Société Publique Locale Cachan Fresnes 94
SA en liquidation au capital de 228 521,13 Euros
Siège social et siège de liquidation : 94230 CACHAN Mairie de CACHAN 732 054 762 R.C.S. CRETEIL

Le 14/09/2021, L'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Samuel BESNARD, domicilié à l'Hôtel de Ville - Square de la Libération 94230 CACHAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Créteil, en annexe au RCS.

117993

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date des 24/09/2021 et 27/09/2021, enregistré à au Service de l'enregistrement de CRETEIL le 15.10.2021, dossier 2021 00026377, référence 9404P61.2021.A.05316, La société AUTO-ECOLE LES 3L (L'AMETHYSTE), SAS au capital de 4 000 Euros, dont le siège social est situé 10 bis, avenue Gambetta 94600 CHOISY-LE-ROI, immatriculée sous le n° 812 581 528 RCS CRETEIL, représentée par la SELARL S21Y prise en la personne de Maître Sophie TCHERNIAVSKY, dont le siège social est situé 2, rue Louis Pergaud 94700 MAISONS-ALFORT, en sa qualité Liquidateur Judiciaire, a vendu à : La société VAN-CHUNG GODEFROY (STF AUTO-ECOLE), SAS au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 46, rue Paul Cézanne 943202 THIAIS, immatriculée sous le n° 821 960 937 RCS CRETEIL.

Un fonds de commerce d'enseignement de la conduite et location de véhicules à double commande, sis et exploité 10 bis, avenue Gambetta 94600 CHOISY-LE-ROI.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 5 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 15.11.2019. Cette cession intervenant dans le cadre des dispositions des articles L642-19 et R642-37-2 et suivants du Code de commerce, il ne sera pas fait élection de domicile pour la réception des oppositions, les créanciers ayant d'ores et déjà été invités à déclarer leur créance entre les mains du Liquidateur Judiciaire.

117913



Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/10/21, enregistré au SDE de Créteil le 20/10/21, dossier 2021 00026305 référence 9404P61 2021 A 05293,

La société **PRIM'S HOTEL**, SARL dont le siège social est situé 3, rue Jean Le Galleu - 94200 Ivry-sur-Seine, immatriculée sous le n°749 832 903 RCS Créteil,

A vendu à : La société **RESIDSERVICE**, SAS dont le siège social est situé 57, rue de Châteaudun - 75009 Paris, immatriculée sous le n°803 603 489 RCS Paris,

Un fonds de commerce d'hôtel meublé, sis et exploité 3, rue Jean Le Galleu - 94200 Ivry-sur-Seine.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 600 000 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 13 octobre 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance au cabinet de Maître Desmons, Notaire - SARL Les Notaires du 5-14, square Adanson - 75005 Paris.

117967

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/09/2021, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de Créteil, le 29/09/2021, Dossier 2021 00025162, référence 9404P61 2021 A 04673.

La société **MS COIFFURE**, SAS au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 114, rue de Paris - 94220 CHARENTON-LE-PONT, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n° 880 268 222, a vendu à :

La société **SIANNA V**, SAS au capital de 3 000 Euros, dont le siège social est situé 114, rue de Paris - 94220 CHARENTON-LE-PONT, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n° 902 301 985,

Son fonds de commerce de **COIFFURE, HOMME FEMME ENFANT**, sis et exploité au 114, rue de Paris - 94220 CHARENTON-LE-PONT.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 150 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 23/09/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance à l'adresse du fonds cédé.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité à l'adresse du fonds cédé et la correspondance à l'adresse du séquestre, SELARL FILOR AVOCATS, Maître Pascale Heller, 24, place Etienne Pernet 75015 PARIS.

117932

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 13/10/2021, enregistré au service départemental de l'enregistrement de Créteil, le 18/10/2021, Dossier 2021 00026501, Référence 9404P61 2021 A 05220, la **SARL RAHMAN**, au capital de 2 000 €, RCS Créteil, N° 878 470 376, siège social 36, rue Veron 94140-Alfortville

A cédé son fonds de commerce de « **Restauration de type rapide, salon de Thé, crêperie** » situé à l'adresse ci-dessus, à la **SAS BM FOOD** en formation, au capital de 2 000 €, siège social 36, rue VERON -94140- Alfortville

La cession a été consentie au prix de 25 000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 13/10/2021.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales chez Maître Yahia AMNACHE, avocat à la Cour, 73, boulevard de Sébastopol 75002 PARIS, pour la correspondance et pour la validité à l'adresse du fonds cédé.

117987

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 02/05/2021 déposé au rang des minutes de Maître Sophie GUYADER, notaire à BRY-SUR-MARNE (94360), 41, rue du Four, suivant procès-verbal dressé par ledit notaire en date du 14/10/2021, dont la copie authentique a été transmise au Tribunal Judiciaire de CRETEIL (94000), M. Paul François BRUYERE, demeurant de son vivant à LE PERREUX-SUR-MARNE (94170), 22 bis, rue de la Rivière, décédé à LE PERREUX-SUR-MARNE (94170), le 21 septembre 2021, veuf de Madame Pierrette Louise Adèle BREBBIA, a institué un légataire universel. Aux termes d'un acte de notoriété reçu par Maître Sophie GUYADER, notaire susnommé, le 14/10/2021, il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de CRETEIL (94000), entre les mains de Maître Sophie GUYADER, notaire à BRY-SUR-MARNE (94360), 41, rue du Four, chargée du règlement de la succession, référence CRPCEN : 94041.

117980

RÉGIME MATRIMONIAL

« Information concernant les époux :

Madame Evelyne Jeanne LEDUC, sans profession, épouse de Monsieur Didier Jean BUVAT, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) 15, quai du Port au Fouarre Née à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) le 9 juin 1952. Mariée à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) le 31 juillet 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Didier Jean BUVAT, sans profession, époux de Madame Evelyne Jeanne LEDUC, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) 15, quai du Port au Fouarre. Né à CLERMONT FERRAND (63000) le 2 avril 1952. Marié à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) le 31 juillet 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Les époux souhaitent aménager leur régime de communauté de biens réduite aux acquêts en apportant à la communauté un bien immobilier sis à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) 30, rue de Sévigné.

Maître Faustine ROUSSEAU, Notaire à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) 17, rue Georges Dimitrov a reçu l'acte contenant l'aménagement de régime matrimonial le 22 octobre 2021. »

117902

Pour consulter vos annonces légales sur Internet une seule adresse : www.jss.fr

VAL D'OISE

95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par assp du 04/10/2021, avis de constitution d'une SCI dénommée :

BGVP

Capital : 1 000 Euros.
Objet : La construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement dit de tous les immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition ou de financement, l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social.

Siège social : 19, chemin du THILLAY, Chemin Vicinal, 95190 GOUSSANVILLE.
Gérance : BEAUCORNY MICHEL demeurant 19, chemin du THILLAY, Chemin Vicinal, 95190 GOUSSANVILLE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

118000

Par assp du 04/10/2021, avis de constitution d'une SCI dénommée :

GB

Capital : 1 000 Euros.
Objet : La construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement dit de tous les immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition ou de financement, l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social.

Siège social : 19, chemin du THILLAY, Chemin Vicinal 95190 GOUSSANVILLE.
Gérance : BEAUCORNY MICHEL demeurant 19, chemin du THILLAY, Chemin Vicinal, 95190 GOUSSANVILLE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

118002

MODIFICATIONS

HABITAT FRANCILIEN

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
179, rue Henri Barbusse
812 245 165 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01/09/2021 a nommé Gérant M. Oguzhan AFSAR, 24, Av. de la Glacière 95100 ARGENTEUIL, en remplacement de M. Mustafa AFSAR, RCS PONTOISE.

117861

BIR EYLUL

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95500 LE THILLAY
2, avenue René Villemer
852 446 061 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 20/10/2021 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 1 000 euros, à 10 000 euros. Modification au RCS de PONTOISE.

117922

LE CYRANO JIA

SNC au capital de 10 000 Euros
Siège social :
95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE
110, rue du Général Leclerc
798 034 567 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 07/09/2021, constaté par décisions de l'AGE du 11/10/2021, les associés ont :

- constaté la réduction du capital social de la société de 1 000 €, qui est porté de la somme de 10 000 € à 9 000 €, par voie de rachat de la totalité des 10 parts sociales de Vincent JIA, qui ne serait plus associé de la Société à compter du 11/10/2021,

- Monsieur Junli JIA, demeurant à 1, allée de l'Orangerie - 95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE, demeure gérant et associé de la société.

Modification des statuts en conséquence.

Dépôt légal au RCS de PONTOISE.

117951

PLONGEE GOURMANDE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 95600 EAUBONNE
50, avenue de Paris
503 584 526 R.C.S. PONTOISE

Suivant procès-verbal de l'AGE du 22 octobre 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 50, avenue de Paris - 95600 EAUBONNE au 57, rue Saint-Jean - BAYEUX (Calvados), à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de PONTOISE et nouvelle immatriculation au R.C.S. de CAEN.

117981

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE



"HOLDING 116"

SAS au capital de 1 067 175 Euros
Siège social : 95740 FREPILLON
ZAC des Epineaux
5, avenue Louis Blériot
538 991 779 R.C.S. PONTOISE

La SAS « HOLDING 116 » sus désignée a été dissoute par déclaration en date du 20.10.2021 souscrite par la SARL « CORE LABORATORIES (FRANCE) HOLDINGS », associée unique, au capital de 8 785 751 €, ayant son siège social à FREPILLON (95740) - ZAC des Epineaux - 5, avenue Louis Blériot, immatriculée au R.C.S. de PONTOISE sous le numéro 810 698 738, représentée par M. Alastair CROMBIE, co-gérant, demeurant à TEXAS (77494) ETATS-UNIS D'AMERIQUE - 2006 Riverine Crest Cir Katy.

La dissolution - confusion de la SAS « HOLDING 116 » par la SARL « CORE LABORATORIES (FRANCE) HOLDINGS » sera réalisée à l'issue du délai d'opposition des créanciers consécutif à la publication de la présente insertion. C'est à l'issue de ce délai qu'interviendra la disparition de la personnalité morale de la société confondue et la Transmission Universelle de son Patrimoine au profit de la Société confondante.

Cette déclaration de dissolution sera

déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'Article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 03.07.1978, les créanciers de la SAS « HOLDING 116 » peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publicité du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PONTOISE.

Pour avis.

117867

DISSOLUTIONS CLÔTURES

Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Journal Spécial des Sociétés du 12/09/2020 concernant EASY DATA : Il fallait lire : L'AGO de la liquidation au 30/09/2020.

117970

CLÔTURES DE LIQUIDATION

WEBSTAF

société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95170 DEUIL-LA-BARRE
3, rue de la Sourde
822 541 587 R.C.S. PONTOISE

Aux termes du PV du 31 août 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 31 août 2021.

La société sera radiée au RCS de PONTOISE.

117968

LOCATIONS- GÉRANCES

Suivant un acte sous seing privé en date du 11/10/2021, AB HOTELS, SASU au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 4, allée des trois caravelles, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE, immatriculé au RCS de PONTOISE sous le n°837 659 697 a confié en location-gérance à G.NASS, EURL au capital de 500 euros, ayant son siège social 69, avenue Marcel Perrin, 95540 MÉRY-SUR-OISE, en cours d'immatriculation au RCS de PONTOISE, son fonds de commerce de : RESTAURATION. Sis et exploité au 4, allée des Trois Caravelles, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 3 ans à compter du 02/11/2021 pour se terminer le 01/11/2024, renouvelable par tacite reconduction.

GOUMEZIANE NASSIRA
117862

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte ssp du 11/08/2021, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement ERMONT le 08/09/2021 Dossier 2021 00016714 référence 9504P61 2021 A 04141, La société dénommée LE RIAD, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège social est au 90 boulevard Clémenceau 95240 CORMEILLES EN PARISIS, 518 532 296 RCS PONTOISE, a vendu à La société dénommée LE MÉDITERRANÉE, SASU au capital de 15 000 euros, dont le siège social est au 90 boulevard Clémenceau 95240 CORMEILLES EN PARISIS, 901 282 590 RCS PONTOISE. Un fonds de commerce de restauration, traiteur sur place et vente à emporter connu sous l'enseigne et le nom commercial « LA TOUR DE MARRAKECH » sis et exploité au 90 boulevard Clémenceau 95240 CORMEILLES EN PARISIS. La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 78 000 Euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 11/08/2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et au cabinet de Maître Sidonie LEOUE, Avocat, situé 2 Place du Général De Gaulle 95300 PONTOISE pour la correspondance.

117927

Par ASSP du 30/09/2021, enregistré le 06/10/2021, au SPFE d'Evreux, dossier 2021 00076246, référence 2704P01 2021 A 02364, NORSILK, SAS au capital de 5 400 000 €, 45, rue De La Bruyère La Cour Martin 27210 BOULLEVILLE, 348 352 048 R.C.S. BERNAY, a vendu à FDT FRANCE, SAS au capital de 1 000 €, 12, chaussée Jules César Immeuble Le César 95520 OSNY, 903 315 950 R.C.S. PONTOISE, un fonds de commerce de production et vente de produits en matière plastique de construction et travaux publics, sis et exploité 12, chaussée Jules César Immeuble Le César 95520 Osny, au prix de 1 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 30/09/2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, à l'adresse du fonds cédé.

118007

FLASH INFO

DÉLAI RÉGLEMENTAIRE POUR PRÉSENTER LES FORMALITÉS MODIFICATIVES

Le Code de commerce a instauré, avec l'article R123-66, un délai réglementaire d'un mois pour présenter les formalités modificatives au greffe du tribunal de commerce, et cela dans le but de tenir le registre de commerce et des sociétés à jour pour une plus grande efficacité.

Lorsque plusieurs inscriptions modificatives sont connexes et concernent la même immatriculation, elles peuvent être effectuées sur la même déclaration, dans la mesure où elles sont réalisées dans le délai réglementaire d'un mois selon l'article A123-43 du C.C. Une même déclaration peut comprendre une inscription complémentaire et des inscriptions modificatives connexes déclarées dans les délais réglementaires.

Que se passe-t-il lorsqu' une formalité qui comporte plusieurs modifications est présentée au-delà du délai d'un mois ?

Jusqu'à récemment, les greffiers acceptaient une seule déclaration et percevaient un seul débours, ce qui est encore le cas pour la plupart d'entre eux.

Toutefois, depuis quelques mois, trois greffes (78, 93, 95) ont changé de position et appliquent désormais une version stricte des textes. Ils refusent une seule déclaration groupée et demandent autant de déclarations et débours que de modifications prévues dans l'acte. Cette position impacte directement le coût de la formalité puisqu' un débours de greffe de modification coûte 192.01€.

En clair, quand une formalité portant sur un acte qui a plus de 30 jours comporte 6 modifications par exemple, pour mettre à jour le Kbis de la société, il faudra présenter 6 liasses distinctes et payer 6 débours en plus de nos honoraires réduits pour ce type de formalité !

Cela entraîne déjà des coûts supplémentaires pour les entreprises situées sur ces trois départements, mais cette pratique pourrait malheureusement s'étendre à d'autres départements.

Le JSS n'a pas pu saisir le comité de coordination des greffes CCRCS qui a malheureusement été dissout, mais s'en est ouvert auprès du CNGTC et de la Chancellerie qui doit statuer en septembre.

D'ici-là, nous encourageons nos clients à nous adresser les formalités au plus vite dès la signature des actes pour ne pas perdre de temps et ne pas payer de supplément.

Attention, si des formalités nous sont adressées seulement 3 jours ouvrés avant le délai réglementaire, on ne peut pas garantir que des frais supplémentaires ne seront pas exigés puisqu'il faut prendre en compte le temps de traitement du dossier par nos services.

Nous pouvons bien évidemment sur demande présenter le dossier en urgence, 48 heures avant la fin du délai réglementaire, ce qui entraînera néanmoins la facturation d'une vacation d'urgence.

Notre service commercial est à votre disposition pour établir un devis et notre service formalité pour toute information complémentaire.

PAS DE DATE DE FIN SUR LES NANTISSEMENT ET PRIVILÈGE

Les textes n'ont pas prévu que le greffier du tribunal de commerce indique la date de fin sur les états de nantissement et privilège de parts de sociétés civiles.

En effet, l'article 2 du décret n°2006-1804 du 23 décembre 2006 pris pour l'application de l'article 2338 du Code civil et relatif à la publicité du gage sans dépossession dispose que :

« Le créancier remet ou adresse au greffier du tribunal de commerce l'un des originaux de l'acte constitutif de la sûreté ou une expédition si l'acte est établi sous forme authentique.

Un bordereau en deux exemplaires est joint à l'acte.

Il comporte :

1° La désignation du constituant et du créancier :

a) S'il s'agit d'une personne physique : ses nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile ainsi que, le cas échéant, son numéro RCS ;

b) S'il s'agit d'une personne morale : sa forme, sa dénomination sociale, l'adresse de son siège social ainsi que, le cas échéant, son numéro RCS ;

2° La date de l'acte constitutif de la sûreté ;

3° Le montant de la créance garantie en principal, la date de son exigibilité, l'indication du taux des intérêts ainsi que, le cas échéant, la mention de l'existence d'un pacte commissaire. Pour les créances futures, le bordereau mentionne les éléments permettant de les déterminer ;

4° La désignation du bien gagé avec l'indication des éléments permettant de l'identifier, notamment sa nature, son lieu de situation et, le cas échéant, sa marque ou son numéro de série, ou, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de biens présents ou futurs, leur nature, qualité, et quantité ;

5° Pour les sociétés dont les parts sont nanties, leur forme, leur dénomination sociale, l'adresse de leur siège social, leur numéro d'immatriculation au RCS, le nombre de parts sociales nanties et leur valeur nominale ;

6° La catégorie à laquelle le bien affecté en garantie appartient par référence à une nomenclature fixée par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice ;

7° Le cas échéant, la faculté pour le constituant d'aliéner les choses fongibles gagées dans les conditions prévues par l'article 2342 du Code civil. »

L'état des inscriptions délivré par le GTC ne reprendra que ces informations.

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



annonces@jss.fr



formalites@jss.fr



formations@jss.fr



DOMICILIEZ VOTRE ENTREPRISE EN PLEIN COEUR DE PARIS

au
8 rue Saint Augustin
Paris 2e

✓ Loyer mensuel avec options de renvoi
de documents par courrier ou par mail

✓ Contrat en français et en anglais

✓ Location de bureaux et de
salles de réunion

www.jss.fr

☎ 01 47 03 10 10

📍 JSS - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

✉ contact@jss.fr